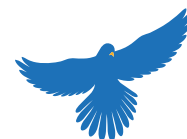


Rapport d'activité 2025



LE DÉPARTEMENT
INDRE
EN BERRY



Édito

L'année 2025 a une nouvelle fois démontré la capacité du Département de l'Indre à répondre aux besoins immédiats de nos concitoyens tout en préparant l'avenir de notre territoire.

À travers ce rapport d'activité, je vous invite à découvrir l'ensemble des actions conduites par notre collectivité au cours de l'année écoulée. Derrière chaque projet, chaque décision, chaque investissement, il y a l'engagement quotidien des agents départementaux, des élus et de nos nombreux partenaires au service des habitants de l'Indre.

Dans un contexte national marqué par de fortes contraintes financières et des attentes toujours plus importantes de nos concitoyens, le Département a poursuivi sa mission avec détermination. Notre ambition demeure inchangée : être présents aux côtés de celles et ceux qui en ont besoin, accompagner les communes dans leurs projets, soutenir le dynamisme local et garantir un développement équilibré de l'ensemble du territoire.

Cette année encore, les solidarités ont constitué le cœur de notre action. Protection de l'enfance, accompagnement des personnes âgées, soutien aux personnes en situation de handicap, insertion, accès aux soins : autant de politiques publiques qui traduisent concrètement notre volonté de ne laisser personne au bord du chemin.

Parallèlement, nous avons poursuivi nos investissements dans les infrastructures, les collèges, les routes, le numérique, le sport, la culture et le patrimoine. Ces réalisations contribuent à renforcer l'attractivité de l'Indre et à améliorer durablement la qualité de vie de ses habitants.

L'année 2025 aura également marqué une étape importante avec le lancement de la démarche Indre 2030. Plus qu'un projet, il s'agit d'une vision collective pour notre département. Construite avec les élus, les acteurs économiques, associatifs et institutionnels, cette feuille de route fixe un cap clair pour les années à venir. Attractivité, emploi, santé, transition écologique, mobilités, formation, qualité de vie : autant de défis que nous avons choisi d'aborder ensemble pour faire de l'Indre un territoire toujours plus dynamique, innovant et accueillant. Indre 2030 traduit notre conviction qu'un territoire qui prépare son avenir est un territoire qui croit en lui-même.

Ce rapport illustre ainsi la diversité des missions portées par le Département. Il témoigne de notre volonté constante d'agir avec responsabilité, proximité et efficacité au service de l'intérêt général.

Plus que jamais, le Département demeure un partenaire de confiance pour les habitants, les communes, les associations et l'ensemble des forces vives de notre territoire.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce rapport qui retrace, au fil de ses pages, une année riche d'engagement collectif au service de l'Indre.



Marc Fleuret,

Président du Conseil départemental de l'Indre



Portrait du Département

p.6 à 17

Les temps forts 2025

Le Conseil départemental

Richesses de notre territoire



Soutenir les solidarités

p.18 à 39

Bien vieillir dans l'Indre

L'Accueil Familial et les
Maisons d'Accueil Familial

La prise en charge
départementale des
situations de handicap

La Maison Départementale
des Personnes Handicapées
(MDPH)

Le maintien d'une médecine
de proximité

L'enfance et la famille

Accompagner les personnes
en difficulté dans leur
parcours d'insertion



Développer le territoire

p.40 à 55

L'éducation

Le déploiement du numérique

L'aménagement et
l'entretien du réseau routier
départemental

Le soutien aux communes

Eau : sécuriser la ressource et
améliorer la qualité

Protection et environnement

Le tourisme : un atout pour
notre territoire et un enjeu
pour son développement



S'épanouir dans l'Indre

p.56 à 65

Une politique sportive
dynamique

Le maintien d'un programme
culturel fort

Lire, écouter, voir... avec la BDI

Les Archives Départementales
de l'Indre



Protéger les biens et les personnes

p.66 à 69

Le Service Départemental
d'Incendie et de Secours de
l'Indre



Une collectivité de proximité

p.70 à 89

Rapport financier 2025

Un service public, des
ressources humaines

Les ressources numériques

Informier et valoriser les
actions départementales

Portrait du Département

L'Indre, département situé au cœur de la France et qui tire son nom de la rivière qui le traverse, offre une diversité de trésors à découvrir.

Conjuguant une nature préservée, un patrimoine historique et de belles traditions gastronomiques, il constitue une destination idéale pour se ressourcer, découvrir et s'émerveiller.

p.8

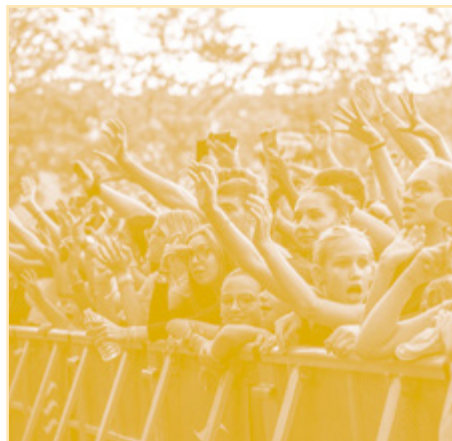
Les temps forts 2025

p10

Le Conseil départemental

p.16

Richesses de notre territoire





Les temps forts 2025



Janvier

- 9 jan.** Cérémonie des vœux au personnel, 71 agents ont reçu la médaille du travail
- 17 jan.** Vote d'un budget solidaire et ambitieux de 312 M€
- 21 jan.** Inauguration des travaux de rénovation du collège La Fayette de Châteauroux
- 21 jan.** Cérémonie des vœux à l'ensemble des Forces de Sécurité de l'Indre
- 24 jan.** Visite nocturne des Archives départementales de l'Indre dans le cadre de l'opération Secrets de fabrique
- 31 jan.** Inauguration des travaux de restructuration des deux ateliers SEGPA au collège George Sand à La Châtre

Février

- 10 fév.** 20 ans de la loi handicap : projection du film Boléro en présence des acteurs et équipes de réalisation
- 11 fév.** Visite guidée de l'exposition Tant de monuments restaurés avec art... Les Dauvergne et le patrimoine berrichon

Mars

- 3 mars** Signature de convention d'aide à l'installation avec un kinésithérapeute à Tournon-Saint-Martin
- 4 mars** Présentation de la répartition du Fonds d'Action Rurale pour 2025 dans les cantons du département de l'Indre
- 12 mars** Point d'avancement des déploiements et de la commercialisation de la fibre dans l'Indre chez un particulier récemment raccordé
- 21 mars** Inauguration des Foyers pour adultes handicapés sur le site de Puy d'Auzon, gérés par l'ADAPEI 36
- 24 mars** Lancement de l'opération "Familles & écrans" à La Châtre : une réflexion collective pour un usage raisonné des écrans
- 28 mars** 1633 collégiens de l'Indre prennent le départ de la Dictée du Tour de France
- 31 mars** Un colloque pour interroger l'architecture locale à la Cité du Numérique

Avril

- 4 avr.** Séance plénière du Conseil départemental : vote des taux
- 23 avr.** Réception des travaux de la Route Départementale 138 à Buzançais
- 25 avr.** Lancement de la 3^e édition des Jeux Carabympiques

Mai

- 5 mai** G6 à Châteauroux réunissant les Présidents des six Départements du Centre-Val de Loire
- 13 mai** Point presse bilan pièges à frelons asiatiques offerts par le Département aux apiculteurs de l'Indre
- 21 au** Présence du Département à la Foire Exposition de Châteauroux
- 26 mai**
- 24 mai** Fête du Tour à la Plaine Départementale des Sports

Juin

- 11 juin** Inauguration du terrain de hand à 4 à Vatan
- 16 juin** Vernissage de l'exposition "Indre 1944-1945, de la guerre à la paix
- 17 juin** Signature de convention d'aide à l'installation avec une kinésithérapeute à Martizay
- 19 juin** Signature de convention d'aide à l'installation avec deux onco-radiothérapeutes au CH de Châteauroux
- 20 juin** Remise des 36 d'Or 2025 aux sportifs
- 21 juin** Dernière séance du Conseil Départemental des Collégiens
- 23 juin** Séance Plénière dédiée au vote du Budget Supplémentaire 2025
- 23 juin** Signatures de convention d'aide à l'installation avec un médecin généraliste à Levroux, un médecin généraliste à Villedieu-sur-Indre et un kinésithérapeute au Poinçonnet
- 30 juin** Présentation du livre "Mémoires des châteaux en Berry - L'empreinte des murs"

Juillet

- 1er juill.** Journée de la protection de l'enfance dans l'Indre
- 4 juill.** Signatures de convention d'aide à l'installation avec une gynécologue obstétricienne à Châteauroux et une médecin généraliste à Saint-Maur
- 3 sem.** Du 7 juillet au 1^{er} août le Tour de l'Indre des Sports
- 8 juill.** Signature de convention d'aide à l'installation avec une kinésithérapeute à Mézières-en-Brenne
- 12 juill.** Remise de 400 places pour le match SF Paris - Racing 92 aux écoles de rugby du département
- 13 juill.** Passage du Tour de France 2025 dans l'Indre

Août

- 12 au 19** Darc au Pays à Sougé, Ceaulmont, Saint-Benoît-du-Sault, Fougerolles, Ambrault, Le Magny, Arpheuilles, Veuil
- 14 août** Visite du Stage-Festival DARC - 25 stages financés par le Département
- 31 août** Terr'Agri à Levroux

Septembre

- 2 sept.** Signature de convention d'aide à l'installation avec un vétérinaire à Saint-Gaultier
- 2 & 3** Visites de rentrée dans les collèges de l'Indre
- 19 & 20** Journées Européennes du Patrimoine - Archives et visites du Château Raoul
- 30 sept.** Achèvement du déploiement de la fibre optique publique dans l'Indre

Octobre

- 6 oct.** Inauguration et mise en service de la déviation de Villedieu-sur-Indre
- 12 oct.** 2^e édition des DÉPARTEMENT'elles à la Plaine Départementale des Sports
- 14 oct.** Pose de la 1^{ère} planche au Foyer de l'Enfance de Châteauroux
- 16 oct.** Remise récompenses du concours départemental "Villes, Villages, Maisons et Fermes fleuris
- 20 oct.** Signature de la convention d'aide à l'installation avec une orthoptiste au Blanc
- 20 oct.** 20 - Inauguration de l'École Internationale de Composition de Musique à l'Image (EICMI)
- 21 oct.** Signature de la convention d'aide à l'installation avec un kiné à Châteauroux et Levroux

Novembre

- 4 nov.** Remise de récompenses aux mineurs et jeunes majeurs de l'ASE pour l'obtention d'un diplôme
- 5 nov.** Signature de convention d'aide à l'installation avec une kinésithérapeute à Martizay
- 5 nov.** Remise de places match U20 France - Afrique du Sud aux écoles de rugby du département
- 19 nov.** Berry Numérique et le RIP36 remportent le Trophée de l'IoT Business Hub grâce à Berry Territoire Innovant
- 24 nov.** Séance plénière du Conseil départemental consacrée à la Décision Modificative n°2 2025 et au Débat d'Orientations Budgétaires 2026
- 29 nov.** Installation du nouveau Conseil Départemental des Collégiens

Décembre

- 3 déc.** Colloque national Inc!USEP
- 12 déc.** Journée des assistants familiaux
- 16 déc.** Présentation d'Indre 2030 et intervention de l'économiste Nicolas Bouzou sur les perspectives et leviers d'attractivité de l'Indre



Le conseil départemental en 2025



Le Président du Conseil départemental, Marc Fleuret

Le Conseil départemental élit, en son sein, son Président. Responsable de l'Exécutif, le Président convoque l'Assemblée, fixe son ordre du jour, préside les séances et organise les débats. Il est chargé de préparer et d'exécuter les délibérations du Conseil départemental et les décisions de la Commission Permanente. Il est, en outre, l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Gestionnaire du patrimoine départemental, il est responsable des services du Département.

1^{re} Vice-présidente

Frédérique
MÉRIAUDEAU

déléguée au Budget,
à la Santé et au Dialogue social



2^e Vice-président

Gérard
MAYAUD

délégué à l'Enfance
et à l'Insertion



3^e Vice-présidente

Florence
PETIPEZ

déléguée à la Commande
Publique et au Sport



4^e Vice-président

Claude
DOUCET

délégué au Tourisme,
à la Culture et
à l'Environnement



5^e Vice-présidente

Virginie
ÉLION

déléguée à l'Éducation
et aux Transports



6^e Vice-président

Gil
AVÉROUS

délégué au Patrimoine
et à l'Aménagement
numérique du territoire



7^e Vice-président

François
DAUGERON

délégué aux Grands
Investissements, Infrastructures
routières et bâtementaires



Conseillère départementale

Michèle
SELLERON

déléguée aux
personnes âgées



Conseillère départementale

Lydie
LACOU

déléguée aux personnes
handicapées, aux gens du
voyage et au logement



La Commission Permanente

(composition du 31 décembre 2025)

Présidée par Marc Fleuret, la Commission Permanente applique les décisions de l'Assemblée départementale entre les séances plénières, conformément à la délégation reçue. Le Conseil départemental détermine le nombre de Vice-présidents et de membres de la Commission Permanente.

7 Vice-présidents :

Frédérique MÉRIAUDEAU ; Gérard MAYAUD ;
Florence PETIPEZ ; Claude DOUCET ; Virginie ÉLION ;
Gil AVÉROUS ; François DAUGERON

16 Membres :

Nadine BELLUROT ; Régis BLANCHET ; Gérard BLONDEAU ;
Gilles CARANTON ; Nathalie CORBEAU ; Mireille DUVOUX ;
Lydie LACOU ; Jean-Yves HUGON ; Imane JBARA-SOUNNI ;
Philippe MÉTIVIER ; Chantal MONJOINT ; Nolwenn LEROY ;
Michèle SELLERON ; Lucie BARBIER ; Michel BOUGAULT ;
Anne-Claude MOISAN-LEFÈBVRE.

La Commission d'Appel d'Offres

La Commission d'Appel d'Offres, composée de membres à voix délibérative, attribue les marchés publics formalisés dont la valeur atteint les seuils européens, évitant ainsi que le choix du titulaire soit fait par une seule personne.

Les membres de la CAO

En qualité de Président de la commission :

Le Président du Conseil départemental ou son représentant,
Jean-Yves HUGON .

Les Titulaires :

Claude DOUCET, Gérard MAYAUD, Lydie LACOU,
Michèle SELLERON, Michel BOUGAULT.

Les suppléantes :

Florence PETIPEZ, Mireille DUVOUX,
Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Lucie BARBIER.

240 procédures de marchés ont été initiées, pour 59 marchés formalisés dont 47 attribués par la Commission d'Appel d'Offres lors de ses 11 séances et 181 marchés dans le cadre d'une procédure adaptée avec mise en concurrence.
604 rapports soumis à délibération lors de 14 réunions de la Commission Permanente en 2025.

L'Assemblée départementale

Organe délibérant du Département, l'Assemblée départementale est formée de la réunion des 26 Conseillers départementaux élus au suffrage universel direct.

L'Assemblée départementale vote le budget ainsi que les grandes décisions mettant en œuvre les orientations de la politique départementale.

4 sessions En 2025

17/01 Budget Primitif

04/04 Séance plénière

23/06 Budget supplémentaire

24/11 Décision Modificative N°2
et Orientations Budgétaires 2026



Les 26 Conseillers départementaux par cantons

CHÂTEAUX 1

Marc FLEURET
Florence PETIPEZ

CHÂTEAUX 2

Jean-Yves HUGON
Imane JBARA-SOUNNI

CHÂTEAUX 3

Gil AVÉROUS
Chantal MONJOINT

LA CHÂTRE

François DAUGERON
Michèle SELLERON

ARDENTES

Gilles CARANTON
Nolwenn LEROY

ARGENTON-SUR-CREUSE

François AVISSEAU
Anne-Claude
MOISAN-LEFÈBVRE

LE BLANC

Gérard BLONDEAU
Nathalie CORBEAU

BUZANÇAIS

Régis BLANCHET
Frédérique MÉRIAUEAU

ISSOUDUN

Michel BOUGAULT
Lucie BARBIER

LEVROUX

Philippe MÉTIVIER
Nadine BELLUROT

NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE

Laurent BRÉ
Virginie ÉLION

SAINT-GAULTIER

Gérard MAYAUD
Lydie LACOU

VALENÇAY

Claude DOUCET
Mireille DUVOUX

Les commissions spécialisées

Émanation de l'Assemblée, 6 commissions spécialisées étudient les dossiers et préparent les débats discutés en séance plénière.

Commission des Finances et de la Solidarité Territoriale

Président :
Gilles CARANTON

Vice-présidente :
Nadine BELLUROT

Rapporteur général du budget :
Régis BLANCHET

Membres

Frédérique MÉRIAUEAU
Claude DOUCET
Mireille DUVOUX
François DAUGERON
Lydie LACOU
Gérard BLONDEAU
Florence PETIPEZ
Gérard MAYAUD
Gil AVÉROUS
Michel BOUGAULT
François AVISSEAU

Commission de l'Action Sociale et des Solidarités Humaines

Présidente :
Michèle SELLERON

Vice-présidente :
Lydie LACOU

Membres

Nathalie CORBEAU
Gérard MAYAUD
Claude DOUCET
Nolwenn LEROY
Philippe MÉTIVIER
Virginie ÉLION
Nadine BELLUROT
Chantal MONJOINT
Frédérique MÉRIAUEAU
Gérard BLONDEAU
Lucie BARBIER
Anne-Claude
MOISAN-LEFÈBVRE

Commission des Grands Investissements

Président :
Gérard BLONDEAU

Vice-président :
Gil AVÉROUS

Membres

François DAUGERON
Gilles CARANTON
Laurent BRÉ
Gérard MAYAUD
Régis BLANCHET
Nadine BELLUROT
Mireille DUVOUX
Florence PETIPEZ
Jean-Yves HUGON
Frédérique MÉRIAUEAU
Michel BOUGAULT
François AVISSEAU

Commission de l'Attractivité, du Tourisme, de la Culture et de l'Environnement

Président :
Jean-Yves HUGON

Vice-président :
Laurent BRÉ

Membres

Claude DOUCET
Chantal MONJOINT
Florence PETIPEZ
Nadine BELLUROT
Lydie LACOU
Imane JBARA-SOUNNI
François DAUGERON
Frédérique MÉRIAUEAU
Gilles CARANTON
Gil AVÉROUS
Lucie BARBIER
Anne-Claude
MOISAN-LEFÈBVRE

Commission de l'Éducation et des Transports

Présidente :
Nathalie CORBEAU

Vice-président :
Jean-Yves HUGON

Membres

Virginie ÉLION
Gérard MAYAUD
Lydie LACOU
Mireille DUVOUX
Chantal MONJOINT
Michèle SELLERON
Claude DOUCET
Régis BLANCHET
Nadine BELLUROT
François DAUGERON
Anne-Claude
MOISAN-LEFÈBVRE
François AVISSEAU

Commission de la Jeunesse et des Sports

Président :
Philippe MÉTIVIER

Vice-présidente :
Lydie LACOU

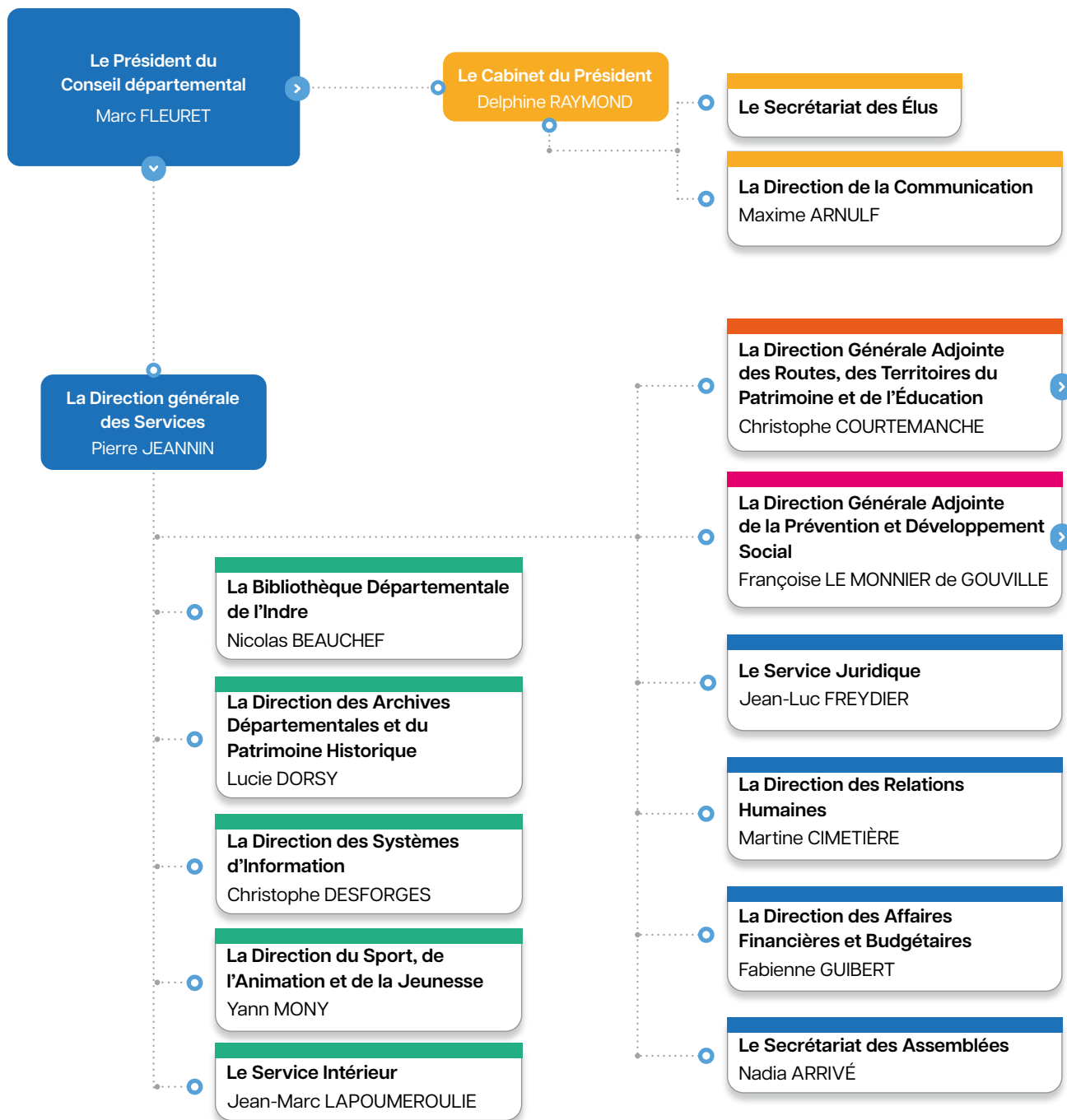
Membres

Nolwenn LEROY
Virginie ÉLION
Gérard MAYAUD
Claude DOUCET
Mireille DUVOUX
Jean-Yves HUGON
Florence PETIPEZ
Laurent BRÉ
Gilles CARANTON
Nadine BELLUROT
Lucie BARBIER
Michel BOUGAULT

Les commissions spécialisées assurent une gestion locale efficace en répondant aux besoins spécifiques de chaque secteur.



Organisation des Services du Département de l'Indre



La Direction des Routes
Yann MICHON

La Direction de l'Éducation et des transports
Christophe COURTEMANCHE

La Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement de la Culture et du Tourisme
Boris DUSAUSSOY

Le Service des Marchés et de la Gestion du Patrimoine
Raphaël VIGNERON

La Direction des Bâtiments
Christian ARBERET

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

PODI : Pôle Observatoire Documentation Informatique

Les Espaces Sociaux de Proximité 36

ESP de Châteauroux Nord
Hélène MANCIC
ESP de La Châtre / Ardentes
Marie-Cécile RENUT-MERCIER
ESP du Blanc / Argenton-sur-Creuse
Benjamin LUNEAU
ESP d'Issoudun
Karine PERARD
ESP de Buzançais / Valençay
Virginie COQUEL-DOUCÉT

Conseil Médical et Prévention Médicale

Le Service de l'Administration générale
Julie MALET

Le Service d'Ingénierie routière
Eddy CHAMBON

Le Service d'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage
Gilles JAMET

Le Service Matériels et Travaux
Francis DEMENOIS

Les Unités Territoriales

L'Unité Territoriale de La Châtre
Nicolas MOREAU
L'Unité Territoriale de Le Blanc
Loïc LIGNELET
L'unité Territoriale de Vatan
Laurent LEGER

La Cellule SIG
Guillaume REAVAILLE

Le Service Action Sociale et Développement Local
Nathalie CROS

Le Service Aide et Action Sociale
Mélanie FAUCHET

Le Service d'Aide Sociale à l'Enfance
Sandrine LOISEAU

Le Service Environnement et Insertion
Sylvie CHOVANEK

Le Service Protection Maternelle et Infantile
Dominique ZILLIOX

Le Service de la Tarification et de la Programmation
Cécile BERNARD

Richesses de notre territoire

Patrimoine

- 31 Châteaux (dont 1 labellisé Maison des Illustres et 1 Qualité Tourisme)
- 41 Musées (dont 6 labellisés Musée de France, 2 Maisons des Illustres et 4 Tourisme et Handicap)
- 40 édifices religieux remarquables dont 1 site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France (Basilique de Neuvy-Saint-Sépulchre), 1 site clunisien (abbaye de Déols) et 1 Maison des Illustres (Abbaye de Varennes)
- 1 site archéologique (Argentomagus)
- 17 Parcs et jardins dont 4 labellisés jardins remarquables
- 1 réserve zoologique
- 6 curiosités (moulin, passerelle himalayenne, pont, barrage - labellisé Architecture Contemporaine Remarquable, tombeau, dolmen...) (dont 1 marquée Tourisme et Handicap)
- 2 Plus Beaux Villages de France (Gargilèsse et Saint-Benoît-du-Sault)
- 1 Plus Beau Détour en France (Valençay)
- 1 Station Verte (Éguzon)
- 2 villages étapes sur l'A20 (Éguzon et Vatan)
- 1 Ville et Métiers d'Art (La Châtre)
- 1 Ville Impériale (Châteauroux)
- 2 Petites cités de caractère (Levroux et Sainte-Sévère-sur-Indre)
- 45 communes fleuries dont 2 avec 4 fleurs (Châteauroux et Veuil)



Nature

- 1 parc naturel régional (la Brenne)
- 1 réserve naturelle nationale (Chérine)
- 29 espaces naturels sensibles
- 30 sites de découverte nature et observatoires
- 3500 km de cours d'eau.
- 6000 étangs, dont 3000 au cœur du Parc Naturel Régional de la Brenne, l'une des plus importantes zones humides continentales françaises. Reconnue au niveau international pour la richesse de sa faune et de sa flore, elle abrite plus de 150 espèces d'oiseaux.
- Le lac d'Éguzon 312 ha de superficie le plus grand lac de la Région Centre-Val de Loire.
- 8254 km de chemins de randonnée comprenant 7 GR & GR de Pays inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), sur 217 communes.



Gastronomie, terroir et savoir-faire

- 1 entreprise du patrimoine vivant
- 1 destination labellisée Vignobles et Découvertes (Berry, Centre-Loire)
- 33 producteurs fermiers Bienvenue à la Ferme
- 6 producteurs fermiers Accueil Paysan
- 19 producteurs du © Centre
- 2 AOP fromages (Poulligny-Saint-Pierre et Valençay)
- 2 vignobles AOP (Reuilly et Valençay)
- 2 fermes auberges (dont 1 Bienvenue à la Ferme)
- 122 restaurants traditionnels dont 7 répertoriés au Michelin, 3 sont Qualité tourisme, 1 est restaurant de qualité (collège culinaire de France), 1 Ecotable, 12 Gault Millau, 2 Association des Maîtres Cuisiniers de France, 13 Logis, 4 Tables et Auberges de France, 3 labellisés Tourisme et Handicap, 3 Accueil Vélo et 2 Qualidog
- 18 maîtres restaurateurs
- 5 Tables Gourmandes du Berry
- 1 cave labellisée Tourisme et Handicap



Culture et loisirs

- 20 salles de spectacles
- 28 galeries d'exposition
- 10 cinémas
- 8 bases de loisirs et 2 bases de plein air
- 11 sites d'activités aériennes
- 2 sites de saut à l'élastique
- 1 circuit de Formule 3
- 3 circuits de karting
- 1 train touristique
- 30 centres équestres
- 3 golfs dont 1 de 18 trous
- 9 plans d'eau aménagés dont le lac d'Éguzon (plus grand lac de la région Centre-Val de Loire)
- 10 sites de baignade dont 1 labellisé Pavillon Bleu (Chambon à Éguzon)
- 16 piscines ou centres aquatiques et 2 piscines naturelles (Bélâbre et Éguzon)
- 78 étangs de pêche
- 24 parcours touristiques de pêche
- 1 stade d'eau vive 2 stations de ski nautique
- 1 bateau promenade
- 15 points de location de canoës-kayaks
- 2 terrains de paint-ball
- 4 structures parcours dans les arbres
- 4 bowlings
- 7 escape games et 5 laser game
- 1 boulodrome
- 1 hippodrome
- 1 patinoire
- 6 sites d'escalade
- Près de 2500 km d'itinéraires de Promenade et de Randonnée qualifiés (250 boucles environ)
- 2 GR® (le GR® 46 et le GR® 654) et 5 GR® de pays soit 1080 km de sentiers balisés
- 180 km de la Route équestre d'Artagnan
- 23 loueurs de cycles (VAE, VTC, VTT) (1 Qualidog)
- 850 km de petites routes jalonnées pour le cyclotourisme
- 5 bases VTT
- 1210 km de réseaux VTT balisés FFCyclotourisme
- 2 circuits Vélo & Fromages (88 km)
- 94 bornes de charges électriques pour voitures, et 85 pour vélo

soutenir les solidarités

Le Département accompagne au quotidien les familles, les seniors en perte d'autonomie, soutient les personnes en situation de handicap, aide les personnes en difficulté dans leurs parcours d'insertion, agit pour la protection de l'enfance en danger et mène une politique volontariste pour maintenir une médecine de proximité.

p.20

Bien vieillir dans l'Indre

p.25

L'Accueil Familial et les Maisons d'Accueil Familial

p.27

La prise en charge départementale des situations de handicap

p.29

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

p.30

Le maintien d'une médecine de proximité

p.32

L'enfance et la famille

p.36

Accompagner les personnes en difficulté dans leur parcours d'insertion

45,49 M€

Consacrés aux personnes âgées en
2025 dont 29,20 M€ versés au titre
de l'APA et 15,68 M€ pour l'aide
sociale à l'hébergement



Bien vieillir dans l'Indre

Le schéma gérontologique s'inscrit dans la continuité du précédent dans un contexte de vieillissement de la population dans les départements ruraux et d'une pénurie de professionnels de santé. L'enjeu est de pouvoir apporter des réponses en travaillant le plus en amont possible sur la prévention.

Pour ce faire, le schéma s'appuie sur deux grands axes :

- Prévention de la perte d'autonomie : en complément des actions de prévention, il est nécessaire de permettre à chacun de pouvoir anticiper son vieillissement et sa perte d'autonomie en agissant sur les déterminants du bien vieillir, en étant acteur de son vieillissement et en restant vigilant sur le repérage des fragilités.
- Accompagnement des personnes en perte d'autonomie quel que soit leur lieu de vie : cela passe par une réflexion des modes d'accompagnement de la perte

d'autonomie et leur évolution/ transformation, leurs difficultés, qu'il s'agisse des EHPAD ou des accompagnements à domicile et la nécessaire prise en compte des aidants.

Ces deux axes sont déclinés en fiches actions. Certaines dépendent exclusivement de la volonté du Département et de son intervention, la plupart cependant ne seront mises en œuvre qu'avec la mobilisation et le soutien de l'ensemble des partenaires et acteurs. Il convient de garder bien présent à l'esprit que même chef de file désigné de la politique gérontologique, le Département ne peut, dans la plupart des domaines qui concernent nos aînés intervenir seul. Cela est particulièrement prégnant pour le domaine du soin, intrinsèquement lié au « bien vieillir », et qui échappe à la seule implication du Département.

Ce schéma se veut le relais d'une politique gérontologique ambitieuse capable de répondre aux enjeux du vieillissement

de la population de l'Indre en mobilisant l'ensemble des acteurs et partenaires de la filière.

Le maintien à domicile des personnes âgées reste la priorité de la politique gérontologique départementale. Dans cet esprit et afin de soutenir les personnes âgées et leur entourage dans ce choix de vie, le Département intervient à plusieurs niveaux. Outil majeur de la politique gérontologique, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est une aide du Département pour les personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus, résidant dans l'Indre ou dont le domicile de secours se trouve dans l'Indre et rencontrant des difficultés pour accomplir les gestes de la vie quotidienne. Elle est modulée en fonction de l'importance de la perte d'autonomie afin de répondre équitablement aux besoins de chacun.

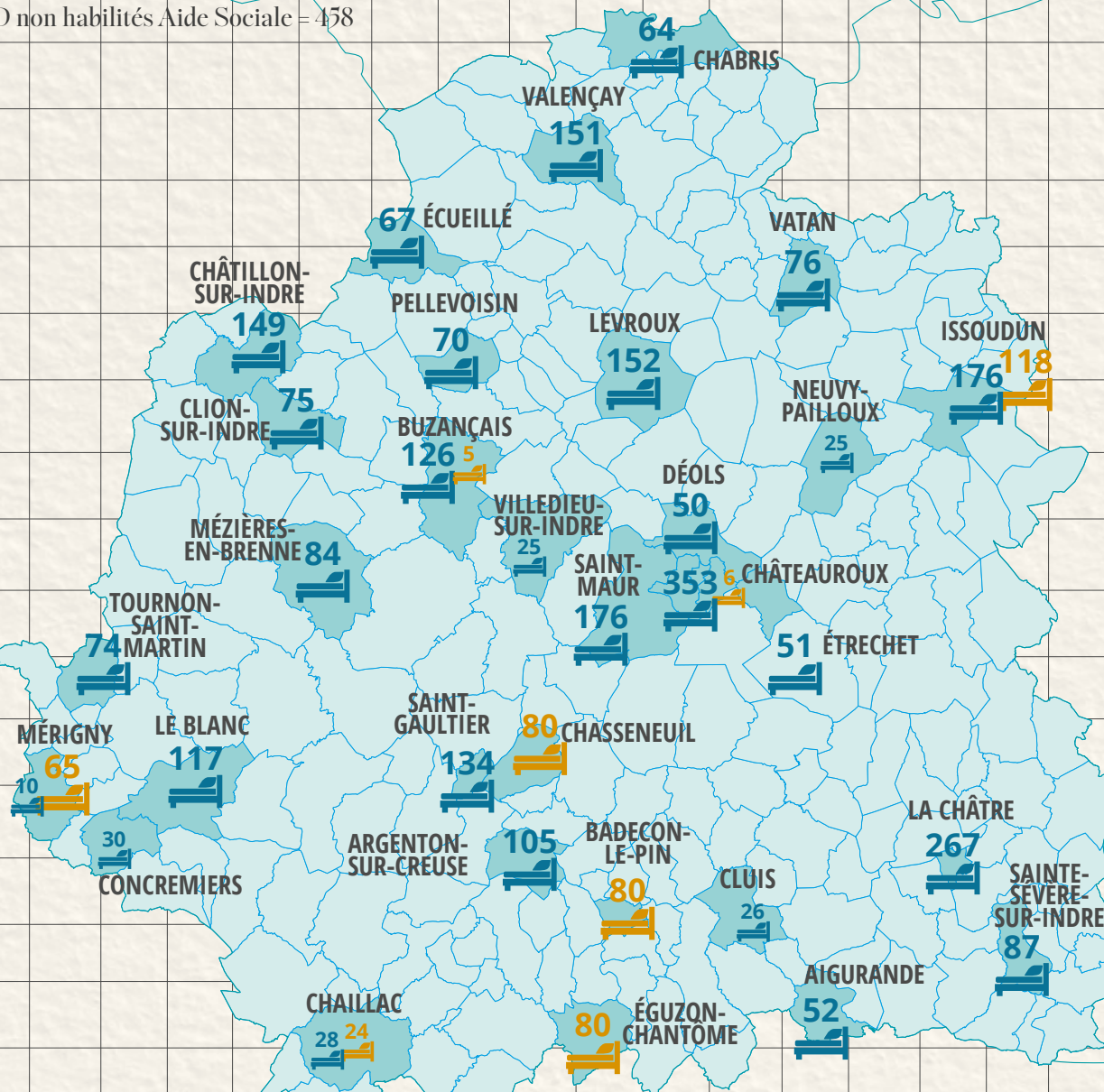


Capacité d'accueil en EHPAD = 3258 places

Répartition selon l'habilitation à l'Aide Sociale au 31 décembre 2025

Nombre de places autorisées incluant l'hébergement temporaire médicalisé et hors ESLD

- EHPAD habilités Aide Sociale = 2800
- EHPAD non habilités Aide Sociale = 458



À domicile, l'APA participe au maintien de la personne dans son lieu de vie et permet de couvrir tout ou partie des dépenses de toute nature, relevant d'un plan d'aide élaboré par l'équipe médico-sociale du Département avec le bénéficiaire.

Le montant est calculé en fonction du degré d'autonomie, des ressources et du plan d'aide accepté. Le plan d'aide peut prévoir l'intervention d'une tierce personne ou d'un service prestataire ou d'un mandataire agréé, des aides techniques, du portage de repas, de la téléassistance, des articles d'hygiène ou d'envisager l'aménagement du logement, pour favoriser le maintien à domicile.

Le montant moyen d'APA tout GIR confondu (1 à 4) est passé de 438 € au 31/12/2015 à 602 € au 31/12/2025 et le montant moyen pour une dépendance relevant des GIR 1/2 de 769 € au 31/12/2015 à 1020 € au 31/12/2025 ce qui signifie que les personnes bénéficiant de l'APA sont davantage prises en charge tout en constatant que les besoins au titre de la grande dépendance augmentent.

Ces dernières années, le secteur de l'aide à domicile rencontre de grosses

difficultés tant dans le recrutement que pour la fidélisation des aides à domicile. C'est pourquoi, le Département de l'Indre, en partenariat avec l'ensemble des acteurs, se mobilise pour accompagner les structures du territoire, dans leur politique de ressources humaines.

Au niveau national, des mesures de revalorisation salariale ont été actées. Le Département les a immédiatement prises en compte dans ses financements aux structures employeurs à hauteur de 2 109 165 € en 2025.

Parallèlement, le Département poursuit son soutien auprès des services d'accompagnement et d'aide à domicile en proposant des rencontres de proximité pour promouvoir le métier, développer l'emploi et aider au recrutement dans ce secteur. Cette dynamique s'inscrit dans la stratégie départementale d'attractivité. Le Département de l'Indre, dans le cadre de ses missions, joue un rôle majeur dans la mise en place de la réforme des SAD. Depuis 2023, le Département a fait appel à un cabinet de conseil pour accompagner les SAAD et SSIAD. Cela a permis en 2025 la mise en place technique des futurs

SAD aide et soins et le dépôt des dossiers d'autorisation. De plus le Département, soucieux de l'effort apporté par les aidants auprès des personnes aidées, valorise depuis de nombreuses années dans les plans d'aide, l'aide au répit ou l'aide en cas d'hospitalisation de l'aidant, se traduisant par la mise en place d'heures supplémentaires au domicile ou par des séjours avec ou sans hébergement.

En 2025, le Département a consacré 180 746,19 € au soutien des aidants par la mobilisation principalement de l'accueil de jour et l'hébergement temporaire.

Depuis 2017, en établissement, le financement de la dépendance n'est plus calculé sur la situation individuelle de chaque résident mais dépend d'un calcul prenant en compte le niveau moyen de perte d'autonomie des résidents de chaque établissement et une valeur départementale : le point Gir départemental.

Sur cette base, le Département a versé, en 2025, aux établissements, au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), 12,403 M€.

Le Programme d'Intérêt Général pour l'adaptation des logements privés à la perte d'autonomie

Le Programme d'Intérêt Général est un partenariat organisé par le Département avec l'État (ANAH), la Région, les caisses de retraites (CARSAT, MSA, SSI) et la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, pour l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

L'adaptation des logements constitue souvent une clé importante pour le maintien à domicile. Des sanitaires non adaptés, la maison entière ou certaines pièces devenues inaccessibles, sont des obstacles pour que la personne en perte d'autonomie puisse demeurer chez elle de façon autonome. Il existe de nombreux dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat, notamment ceux pilotés par l'État, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

La multiplicité des dispositifs existants, les intervenants financiers potentiels, la nécessité de fournir une évaluation technique précise des travaux à envisager, rendent, pour les personnes âgées ou en situation de handicap, le montage de ce type d'opération complexe. De plus, le coût de ces aménagements peut parfois se révéler très important et laisser à la charge de la personne, un montant non négligeable, l'amenant à renoncer à réaliser les adaptations nécessaires à son maintien à domicile. Aussi pour atténuer ces difficultés, le Département de l'Indre s'est engagé depuis de nombreuses années dans un programme d'aide pour l'adaptation et la mise aux normes d'habitabilité des logements occupés par des personnes âgées ou en situation de handicap.

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2025 ce programme a porté sur un volume de 225 opérations agréées par la Commission d'Attribution des Aides Prévisionnelles (CAAP). Sur les 225 opérations agréées, 46 % des travaux acceptés ont concerné l'adaptation de salle de bains/WC (104 projets) ou sa création (8 projets) pour aboutir à une unité de vie en rez-de-chaussée, soit un total de 112 aménagements de salles d'eau. Les autres opérations ont porté sur la pose de volets roulants motorisés (80), la pose d'un monte-escalier (20), l'accessibilité (7). Ce sont 6 dossiers qui concernent à la fois l'aménagement de salle de bains et d'autres types de travaux comme l'accessibilité, la pose d'un monte-escalier ou de volets roulants motorisés.

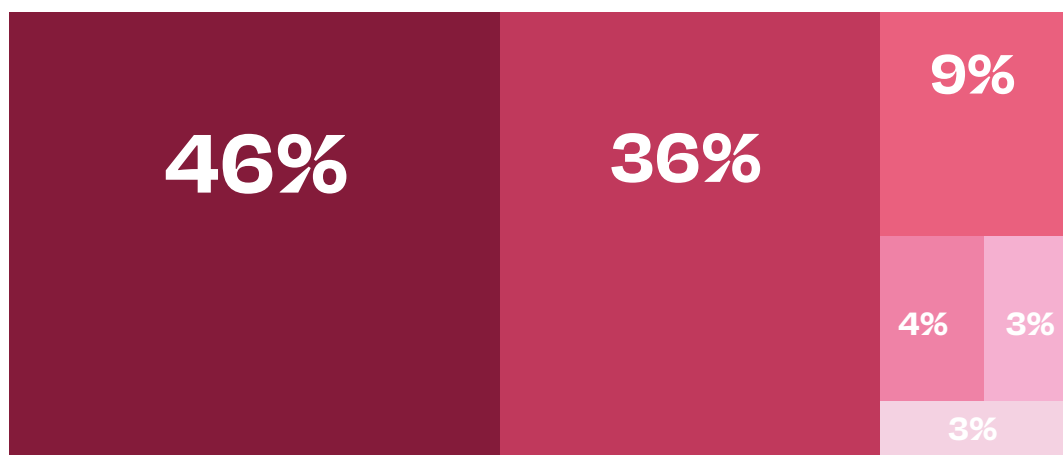
Le montant hors taxe des travaux engagés s'est élevé au 1^{er} semestre 2025 € à 1 778 430 € soit un coût moyen de travaux par opération de 7904 € et un montant total de subventions engagées s'élevant à 1 431 885 € représentant plus de 80,5 % du montant total HT.

Sur la durée totale du programme depuis 2005, ce sont 3957 opérations qui ont été accordées pour un montant total de travaux HT de 26 741 673 € avec un taux de subventionnement de 77 %.

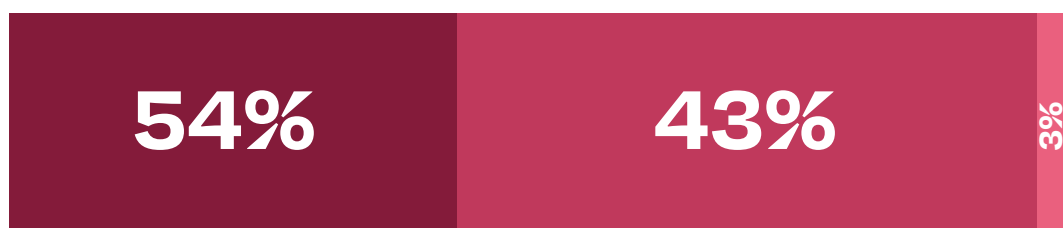
L'âge moyen des bénéficiaires du PIG est de 74 ans. Les demandeurs avec 2 personnes au foyer seuls sont majoritaires (54 %).

À compter du 1^{er} juillet 2025, l'État a mis en place les Pactes Territoriaux - France Rénov'. Le Département a maintenu sa participation financière aux travaux d'adaptation de l'habitat des personnes âgées ou en situation de handicap, à savoir 15 % maximum du coût des travaux H.T dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 10 000 € hors taxes (maximum de 1 500 €)

Nature des travaux financés en 2025



Composition du foyer des demandeurs du PIG



L'habitat inclusif

L'habitat inclusif est destiné aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées (de 65 ans et plus) qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé entre elles ou avec d'autres personnes. Ce projet de vie doit prévoir un projet de vie sociale et partagée.

Les personnes peuvent être locataires, colocataires, propriétaires ou sous locataires, issues du parc social ou privé.

L'habitat est partagé : il doit donc y avoir une partie privative et des espaces communs. Ils doivent bénéficier d'un projet de vie sociale et partagée, porté par un professionnel en charge de l'animation, de la coordination. Les habitants peuvent continuer de bénéficier d'un accompagnement personnalisé quant à leur

aide à l'autonomie (APA, PCH).

Intégrer un habitat inclusif peut permettre de bénéficier d'une Aide à la Vie Partagée (AVP).

L'AVP est attribuée aux habitants sous réserve qu'ils vivent dans un logement « Habitat inclusif » respectant le cahier des charges défini par l'arrêté du 24 juin 2019 et bénéficiant d'une convention avec le Département.

Le montant global de la programmation s'élève à 7 515 000€ pour la période 2023-2029 pour 140 logements susceptibles d'accueillir 185 personnes bénéficiaires de l'AVP dont 82 personnes âgées et 103 personnes en situation de handicap.

L'ouverture et la mise en service des différents projets est progressive.

En 2025, 5 projets ont poursuivi le dispositif pour un montant prévisionnel d'Aide à la Vie Partagée de 585 000€.

Les montants mandatés d'AVP pour chaque projet sont les suivants :

- ADAPEI – Châteauroux – 11 bénéficiaires PH de l'AVP pour un montant de 82 500€
- CSPCP – Issoudun – 10 bénéficiaires PH de l'AVP pour un montant de 75 000€
- Maison de vie et du bien être (MVBE) – Pouiligny-Saint-Pierre – 15 bénéficiaires pour 113 125€
- Le hameau Céline Lancelot – Ecueillé – 8 bénéficiaires pour 58 125€
- La Roche Bellusson – Mérégnay – 11 bénéficiaires pour 79 375€

	Prévisionnel 2025				Réalisé 2025					
	Montant AVP/an/ personne	Nombre d'habitants	Nombre de mensualités prévisionnelles	Montant annuel AVP	Montant AVP/an/ personne	Nombre d'habitants	Dont PA*	Dont PH*	Nombre de mensualités effectives	Montant annuel AVP
Maison de Vie et du Bien-être Pouiligny-St-Pierre	7500 €	20	240	150 000 €	7500 €	15	11	4	181	113 125 €
Le Hameau Céline Lancelot Ecueillé	7500 €	16	192	120 000 €	7500 €	8	7	1	93	58 125 €
DHAPI – CSPCP Issoudun	7500 €	10	120	75 000 €	7500 €	10		10	120	75 000 €
DHIC – ADAPEI 36 Châteauroux	7500 €	20	240	150 000 €	7500 €	11		11	132	82 500 €
La Roche Bellusson Mérégnay	7500 €	12	144	90 000 €	7500 €	11	10	1	127	79 375 €
Total		78	936	585 000 €		55	28	27	653	408 125 €

* PA = Personne Âgée *PH = Personne Handicapée



L'Accueil Familial et les Maisons d'Accueil Familial

L'Accueil Familial est une solution d'hébergement qui se développe sur le territoire. Dédié aux personnes âgées et adultes en situation de handicap, il est encadré par le Département tant sur l'organisation que sur la formation et l'accompagnement des professionnels.

Une alternative à l'accueil en établissement

Mode d'accueil dans le prolongement du maintien à domicile, l'accueil familial consiste pour un particulier à accueillir, chez lui, une personne âgée ou en situation de handicap. Il permet un hébergement individualisé dans un cadre familial chaleureux et sécurisé, garantissant le bien-être physique et moral. Il permet d'entretenir des liens amicaux et familiaux et contribue à l'échange entre générations. L'accueil familial permet aussi de respecter l'autonomie de la personne et son intégrité.

L'agrément est délivré pour 5 ans par le Président du Conseil départemental aux candidats remplissant certaines conditions, notamment garantir la continuité de l'accueil et assurer la sécurité et le bien-être des personnes accueillies.

Dans notre département, au 31 décembre 2025, 66 accueillants familiaux agréés (dont 7 en couple) accueillent 93 personnes (87 personnes en situation de handicap et 6 personnes âgées).

Le Département assure l'organisation, le suivi et le contrôle des accueils familiaux. Il se charge d'instruire les demandes, de délivrer l'agrément, d'organiser la formation initiale et continue des accueillants familiaux agréés, et d'effectuer le contrôle des conditions d'accueil, ainsi que le suivi social et médico-social des personnes accueillies notamment au travers du Service d'Accompagnement à l'Accueil Familial (SAAF).

Les Maisons d'Accueil Familial

Construites par et sur les communes de Chasseneuil, Crevant, Bommiers et Rivarennes, ces maisons d'accueil familial regroupées permettent à plusieurs accueillants d'y vivre et d'exercer leur métier, en prenant soin des personnes âgées ou en situation de handicap qu'elles reçoivent.

Au 31 décembre 2025, 7 accueillants ont permis à 14 personnes d'être hébergées.

66

Accueillants familiaux agréés*

93

Personnes accueillies en accueil familial*

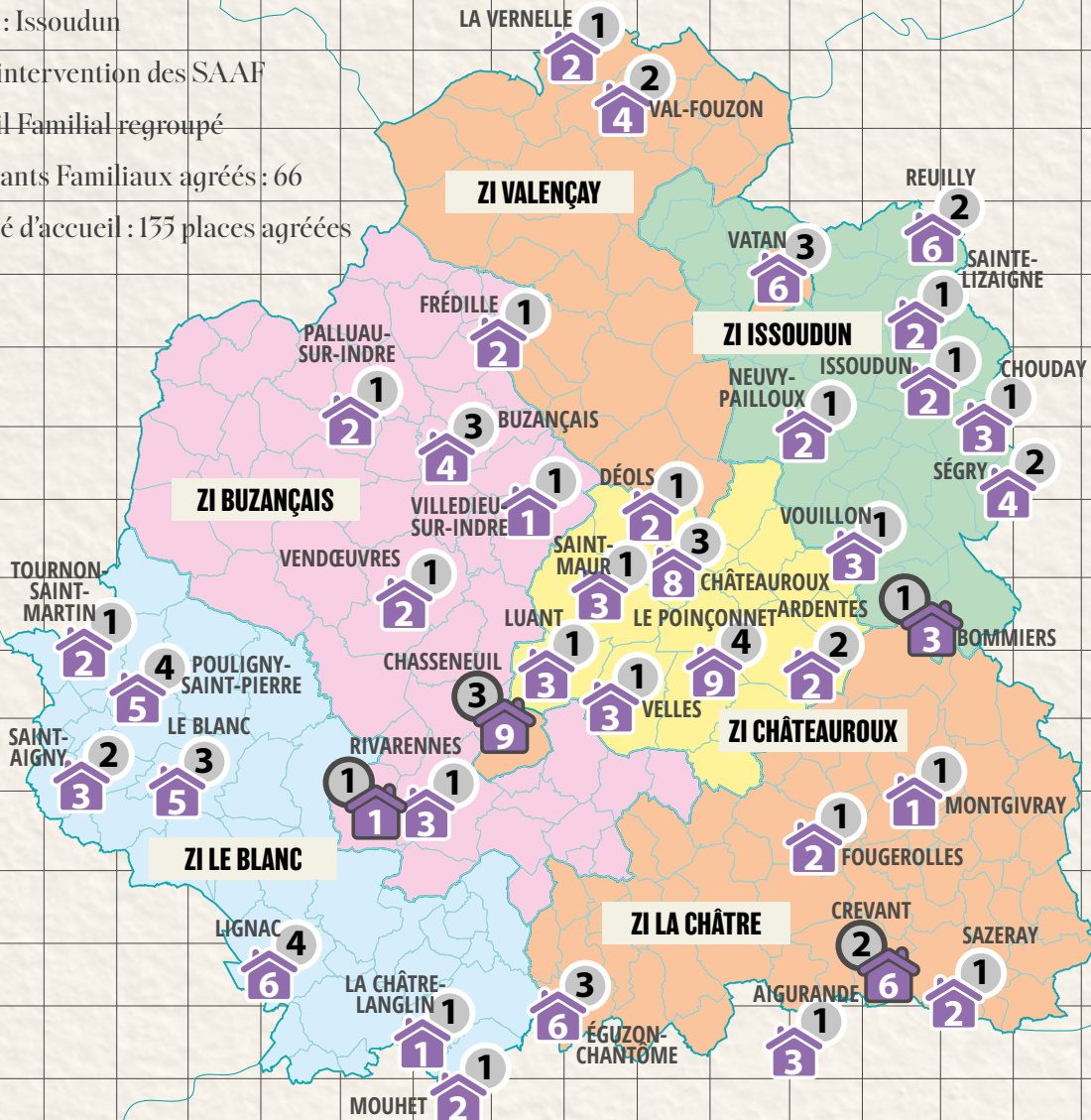
60

Personnes accueillies en famille d'accueil bénéficiant de l'aide sociale du Département*

*chiffres au 31/12/2025

L'Accueil Familial et les Maisons d'Accueil Familial au 31/12/2025

- ADPEP 56 : Valençay / La Châtre
- APAJH 56 : Buzançais
- Atout Brenne : Le Blanc
- CDGL : Châteauroux
- CSPCP : Issoudun
- Zone d'intervention des SAAF
- Accueil Familial regroupé
- Accueillants Familiaux agréés : 66
- Capacité d'accueil : 155 places agréées



La prise en charge départementale des situations de handicap

En 2022, le Département a adopté son nouveau schéma départemental du handicap (2021-2025). Trois grands axes ont été retenus :

Accompagner les actions visant à l'adaptation des activités sociales ouvertes « à tous » pour qu'elles deviennent effectivement et réellement accessibles aux personnes en situation de handicap, et ce dans tous les domaines : promouvoir des actions de prévention santé et de lutte contre l'isolement, veiller à l'accès aux soins (soins à domicile, accès aux soins hospitaliers, recours aux outils e-santé), promouvoir des actions de formation et d'information auprès du monde sportif, culturel, de loisirs, favoriser la mobilité en territoires ruraux, développer l'information et la formation des administrations et guichets d'accès aux droits (mairies, agences France Services, organismes de sécurité sociale...).

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Cette prestation constituait l'une des grandes innovations de la loi du 11 février 2005. Elle vise à permettre aux personnes en situation de handicap de disposer des moyens nécessaires afin de compenser les conséquences de leur handicap pour les aider dans la réalisation de leur projet de vie.

Le montant et la forme de la prestation sont donc variables et reposent sur une évaluation globale de la situation de la personne assurée à domicile, individuellement, par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison du Handicap ; la décision est

Poursuivre le développement des réponses d'accompagnement à domicile et les actions permettant de favoriser réellement l'inclusion : soutenir le déploiement de la PCH, qui permet de financer de l'aide humaine à domicile, augmenter les places de SAMSAH (23 places supplémentaires dont 8 places d'extension au SAMSAH UGECAM et 15 créées au SAMSAH THN-TSA), développer la logique de parcours dans les SAVS, promouvoir une offre d'habitat adapté, en poursuivant l'aide à l'adaptation des logements privés et en accompagnant l'habitat inclusif, développer une véritable politique d'aide aux aidants.

Proposer un accueil de qualité quand la situation de handicap ne permet pas de vivre de manière autonome même accompagnée : il s'agit de poursuivre le développement de l'accueil familial, le programme de restructuration-rénovation des établissements,

favoriser l'exercice de la parentalité des personnes accueillies au sein des foyers d'hébergement, développer l'offre d'accueil de jour et temporaire en FAM, poursuivre les efforts d'adaptation des établissements et leur ouverture vers les activités sociales extérieures.

817 places en établissements ou services médico-sociaux relevant de la compétence du Département sont aujourd'hui proposées aux personnes en situation de handicap dans l'Indre. S'y ajoutent également les possibilités d'accueil en accueil familial. Foyers d'hébergement, foyers de vie, foyers d'accueil médicalisé, accueils de jour, services d'accompagnement sont autant de solutions adaptées à l'âge, à la nature du handicap et aux conséquences de celui-ci en termes de perte d'autonomie.

569

Adultes accueillis en établissements*

269

Personnes accompagnées à domicile par un service spécialisé*






À compter du 1^{er} janvier 2021, la PCH prend également en compte la compensation du handicap dans l'exercice de la parentalité par une aide spécifique.

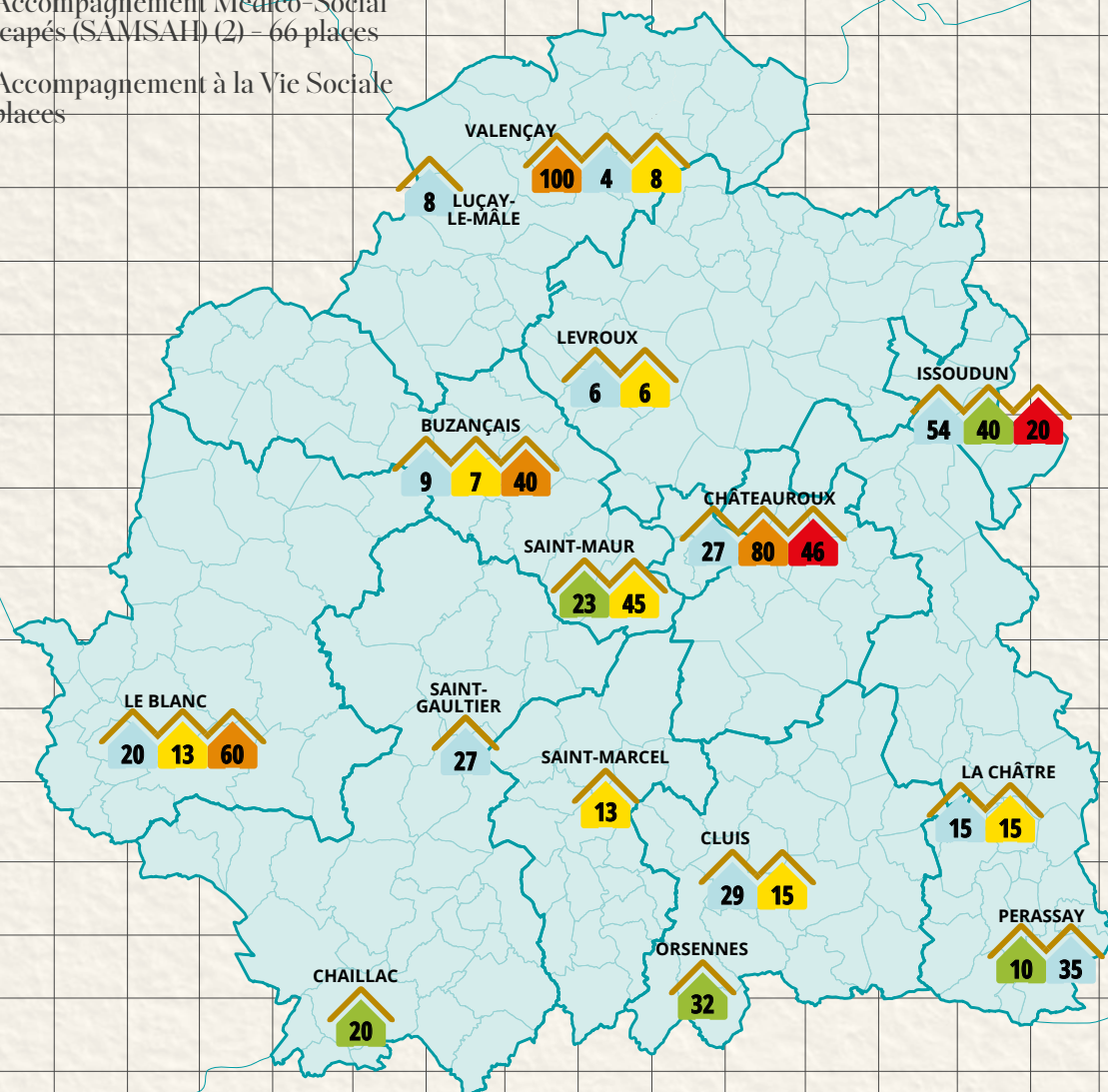
Fin 2026, 1481 personnes ont un droit ouvert à cette prestation, induisant un montant versé par le Département de 9 173 040 € en 2025.

*chiffres au 31/12/2025

Structures pour adultes handicapés : compétence du Département (au 31/12/2025)

Type de Structures et capacité au 31 décembre

-  Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) (2) - 125 places
-  Foyer de Vie (FV.) (5) - 254 places
-  Foyer d'hébergement (1) - 112 places
-  Service d'Accompagnement Médico-Social Adultes Handicapés (SAMSAH) (2) - 66 places
-  Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) - 280 places



(1) hébergement permanent, hébergement temporaire et accueil d'urgence

(2) hébergement permanent, hébergement temporaire et accueil de jour - compétence conjointe (État et Département)

(5) hébergement permanent, accueil de jour, hébergement temporaire et accueil d'urgence

La Maison Départementale des Personnes Handicapées

Créée dans chaque département suite à la loi du 11 février 2005, la MDPH est un Groupement d'Intérêt Public constitué d'une équipe pluridisciplinaire (composée de médecins, ergothérapeutes, infirmières, psychologues, travailleurs sociaux) qui évalue et identifie les besoins.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées accueille et informe les personnes en situation de handicap, reçoit les demandes d'allocations et de prestations, aide à la définition d'un projet de vie grâce à une équipe pluridisciplinaire et oriente vers les bons interlocuteurs (associations, organismes). Chaque demande amène une réponse personnalisée dans le cadre du « Plan personnalisé de compensation » proposé à l'usager puis décidé et validé par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée (CDAPH) dans laquelle siègent des représentants d'associations de personnes handicapées et leurs familles.

En termes d'activité, pour 2025 : 16 935 demandes ont été déposées auprès de la MDPH, soit une diminution de 10,23 % par rapport à 2024 et donnant lieu à 19 711 décisions.

Les prestations les plus demandées demeurent, pour les adultes : les cartes mobilité inclusion (CMI) invalidité et priorité, la CMI stationnement, la Reconnaissance de Travailleur Handicapé (RQTH), l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et l'orientation professionnelle.

Pour les enfants, les prestations les plus demandées sont :

- L'AAEH et ses compléments pour 28,4 %, soit 1004 demandes,
- Les orientations relatives aux parcours de scolarisation et d'orientation en établissement (40,8 %),
- Puis les CMI mentions « Invalidité, Priorité et Stationnement » pour 11,5 %.

En ce qui concerne la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), ce sont 1439 demandes (soit identique à 2024).

Concernant les délais de traitement, ceux-ci se sont encore améliorés pour représenter une moyenne de 4,63 mois en 2025 pour 4,74 mois en 2024.

Conformément à la réglementation, la MDPH a reconnu des « droits à vie » permettant aux personnes de ne plus avoir à solliciter des renouvellements.

Pour l'année 2025, ce sont 1124 « droits à vie » en matière de CMI « invalidité » et « priorité », 911 en matière de CMI « stationnement » et 493 en matière d'AAH qui ont été accordés.

La MDPH poursuit son engagement au bénéfice des nouveaux dispositifs d'accompagnement tels que le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE), le Dispositif d'Emploi Accompagné (DEA) ainsi que sa participation au fonctionnement des nombreuses équipes mobiles ou services ambulatoires permettant l'accompagnement à la scolarisation ou socialisation des enfants ou des adultes présentant des troubles de l'autisme ou du comportement.

La MDPH reste le pivot dans la mise en œuvre et les articulations des nouveaux dispositifs développés au plan national pour mieux répondre aux besoins des personnes handicapées.

Le maintien d'une médecine de proximité

Dispositif de lutte contre la désertification médicale

Le Département propose une offre d'hébergement aux internes en médecine effectuant leur stage dans l'Indre par le biais d'une convention conclue avec l'établissement public Blanche de Fontarce. Deux appartements (disposant de plusieurs chambres) et deux studios, entièrement rénovés, présentant des équipements modernes et de qualité, permettant l'accueil de locataires acquittant un loyer plafonné, sont pris en charge par le Département, qui finance le surcoût et les périodes non louées.

En 2025, 10 étudiants ont été accueillis dans les 2 appartements soit une participation financière pour le Département de 9216,92 €.

Une bourse pour les étudiants internes en médecine générale et spécialisée

Le Département attribue une aide financière aux étudiants internes en médecine générale ou spécialisée. Le montant de la bourse aux internes en médecine a été réévalué et adapté à l'allongement de la durée de l'internat qui passe de 3 à 4 ans. L'indemnité d'étude d'un montant maximum de 36 000 € est versée mensuellement en mensualités constantes dans la limite de 1000 € par mois. L'interne s'engage à s'installer pour une durée minimale de cinq ans, dans le département, une fois son diplôme obtenu et dans les 2 années suivant son obtention. En 2025, une interne en médecine générale continue à bénéficier de ce dispositif. Un interne est sorti du dispositif, sa bourse étant arrivée à échéance.

Une indemnité d'étude d'un montant maximum de 12 000 € versable mensuellement et en mensualités constantes dans la limite de 1000 € par mois peut également être versée aux étudiants en chirurgie dentaire, pour leur 6^e année de formation, avec les mêmes contreparties d'installation que pour les médecins généralistes ou spécialistes. Les étudiants en chirurgie dentaire en 3^e cycle long (6^e année et au-delà) peuvent solliciter dans les mêmes conditions une indemnité d'études, dont le montant maximum est fixé à 24 000 €.

Ce dispositif a été étendu en 2022 à d'autres formations de professionnels de santé. Une indemnité d'étude de 600 € par mois est proposée aux étudiants inscrits en 3,4 et 5^e année de cursus d'orthophonie ou de kinésithérapie, ou de 1000 € par mois pour une demande qui concernerait uniquement la dernière année de ces études. Cette aide est versée pour un engagement d'installation de 5 ans minimum dans le département, après obtention du diplôme.

En 2025, une étudiante en orthophonie est entrée dans le dispositif.

Une aide financière pour l'installation de médecins généralistes, spécialistes, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, orthophonistes et orthoptistes de l'Indre.

L'obtention de l'aide est subordonnée aux conditions suivantes :

→ Il doit s'agir de la première installation dans le Département

en exercice libéral conventionné.

- Le professionnel s'engage à exercer 5 ans à l'adresse déclarée dans le contrat signé avec le Département.
- Le professionnel s'engage à exercer cette activité professionnelle en exercice libéral pendant les 5 ans à temps complet ou temps partiel, dans ce cas le montant de l'aide est proratisé.

Cette aide pour une activité à temps plein, 5 jours (soit 10 demi-journées de consultation) par semaine s'élève à :

- médecins généralistes : 15 000 €, majorés de 15 000 € si le médecin s'engage à réaliser des visites à domicile à raison d'une journée par semaine,
- médecins spécialistes : 30 000 €,
- chirurgiens-dentistes ou orthodontistes : 15 000 €,
- kinésithérapeutes : 5000 €, majorés de 10 000 € si le kinésithérapeute s'engage à réaliser des visites à domicile à raison d'une journée par semaine,
- sages-femmes : 5000 €, majorés de 10 000 € si la sage-femme s'engage à réaliser dans sa pratique des échographies,
- orthophonistes : 10 000 €,
- orthoptistes : nouvelle aide de 10 000 € a été votée en 2025.
- La totalité de l'aide perçue est à reverser en cas de cessation d'activité avant l'échéance des 5 ans.

En 2025, 14 professionnels de santé ont bénéficié d'une aide à l'installation du Département dont 4 médecins généralistes, 6 kinésithérapeutes, 2 oncoradiothérapeutes, 1 gynécologue, 1 orthoptiste. Le montant total des aides attribuées s'élève à 244 500 €.

Une aide à la téléconsultation

Une aide en investissement au développement des solutions de téléconsultation à hauteur de 5000 € peut être versée pour l'installation d'un dispositif de téléconsultation dans un environnement permettant un accompagnement par un professionnel de santé (infirmier, pharmacien, professionnel de santé en MSP), sous réserve d'un engagement de fonctionnement du service pendant 3 ans.

En 2025, 4 pharmacies et 1 cabinet d'infirmiers ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 26 481,92 €.

L'enfance et la famille

Consultations médico-sociales, visites à domicile, bilans de santé en école maternelle, accompagnement des parents et des enfants en difficulté au moyen de mesures adaptées, administratives ou judiciaires, d'aide à domicile ou de placement : ces missions sont mises en œuvre par les professionnels sociaux et médico-sociaux des Espaces Sociaux de Proximité (ESP36), des services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) ainsi que de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), dans le cadre des politiques de protection de l'enfance.

La PMI propose gratuitement aux familles l'accompagnement médico-social des femmes enceintes et des enfants de moins de six ans, des informations et conseils aux futurs parents, des conseils de puériculture, et des bilans de santé.

En 2025, les 3 médecins intervenant à temps partiel totalisant 0,69 ETP, ont permis d'assurer 263 séances de consultations. Globalement, ce sont ainsi 601 enfants qui ont été reçus à l'occasion de 1545 consultations. En outre, les 21 infirmières-puéricultrices ont prodigué 3567 actes de puériculture (dont 1730 visites à domicile) pour 1270 enfants. Enfin, durant l'année scolaire 2024-2025, 1680 enfants ont pu faire l'objet des dépistages et du bilan de santé proposés systématiquement par la PMI en petite et moyenne section de maternelle : bilan visuel, auditif, dépistage des troubles du langage et de l'apprentissage.

Le service de PMI favorise également le développement et la qualité de l'accueil des jeunes enfants. Il est responsable de l'agrément et du suivi des assistants maternels. Il met en place des actions de formations destinées à aider dans leurs tâches éducatives, les assistants maternels accueillant des enfants confiés par leurs parents.

Concernant l'exercice d'assistant maternel, le Département compte 922 assistants maternels agréés dont 48 en cessation d'activité au 31 décembre 2025. 74 469 € sont consacrés en 2025 par le Département pour leur formation.

En 2025, 54 avis favorables ont été donnés pour 66 premières demandes d'agrément. Parmi ces assistants maternels, 36 sont agréés pour exercer en Maison d'Assistant Maternel (MAM). 13 MAM sont en activité dont 4 ont ouverts leur portes en 2025 sur les communes de Le Blanc, Le Pont-Chrétien-Chablenet, Saint-Août, Saint-George-sur-Arnon. Les MAM offrent 130 places d'accueil.

Au total, le département compte 3546 places d'accueil individuel (MAM compris) au 31 décembre 2025.

Pour les assistant(e)s maternel(le)s, le portail assistantes-maternelles-36.fr permet de mettre à disposition de tous : parents, assistants maternels, partenaires de la petite enfance, des informations actualisées, y compris sur les disponibilités d'accueil.

Le service de PMI intervient, également, préalablement à toute ouverture de structure d'accueil et est responsable du contrôle de leur fonctionnement. Le département compte 41 structures d'accueil de jeunes enfants et offre une capacité d'accueil de 816 places.

En 2025 une nouvelle micro-crèche privée a été ouverte à Montierchaume.

La mission de Protection de l'Enfance conduit le Département à proposer à tous les parents en difficulté dans l'éducation de leur(s) enfant(s) un accompagnement adapté.

Les travailleurs sociaux accompagnent les familles afin d'identifier la nature de leurs difficultés et de construire, avec elles, les réponses les plus adaptées à leurs besoins.

En 2025, les travailleurs sociaux des Espaces Sociaux de Proximité ont réalisé 547 évaluations de situations familiales rencontrant des difficultés éducatives.

1530 mesures d'accompagnement éducatif ou de placement ont été mises en œuvre concernant 1310 mineurs et jeunes majeurs.

Afin de répondre à l'évolution et à la complexité des besoins des familles, le département poursuit la diversification de ses modes d'accompagnement.

Depuis 2019, l'Accompagnement Individuel de Proximité (AIP), dispositif renforcé d'accompagnement éducatif à domicile, n'a cessé de développer sa capacité d'intervention, passant de 78 108 enfants accompagnés en 2025, pour atteindre aujourd'hui 48 mesures actives. Cette dynamique s'est également traduite par la création d'un lieu de vie en 2023, venant compléter l'offre départementale de protection de l'enfance.

Assistants maternels agréés au 31/12/2025

Nombre total: 922 assistants maternels et 3546 de capacité d'accueil

Information complémentaire: 922 assistants maternels agréés dont 48 en cessation temporaire d'activité soit 5546 places théoriques pour 5590 places réelles.

Capacité d'accueil

[70 ; 150]

] 150 ; 500]

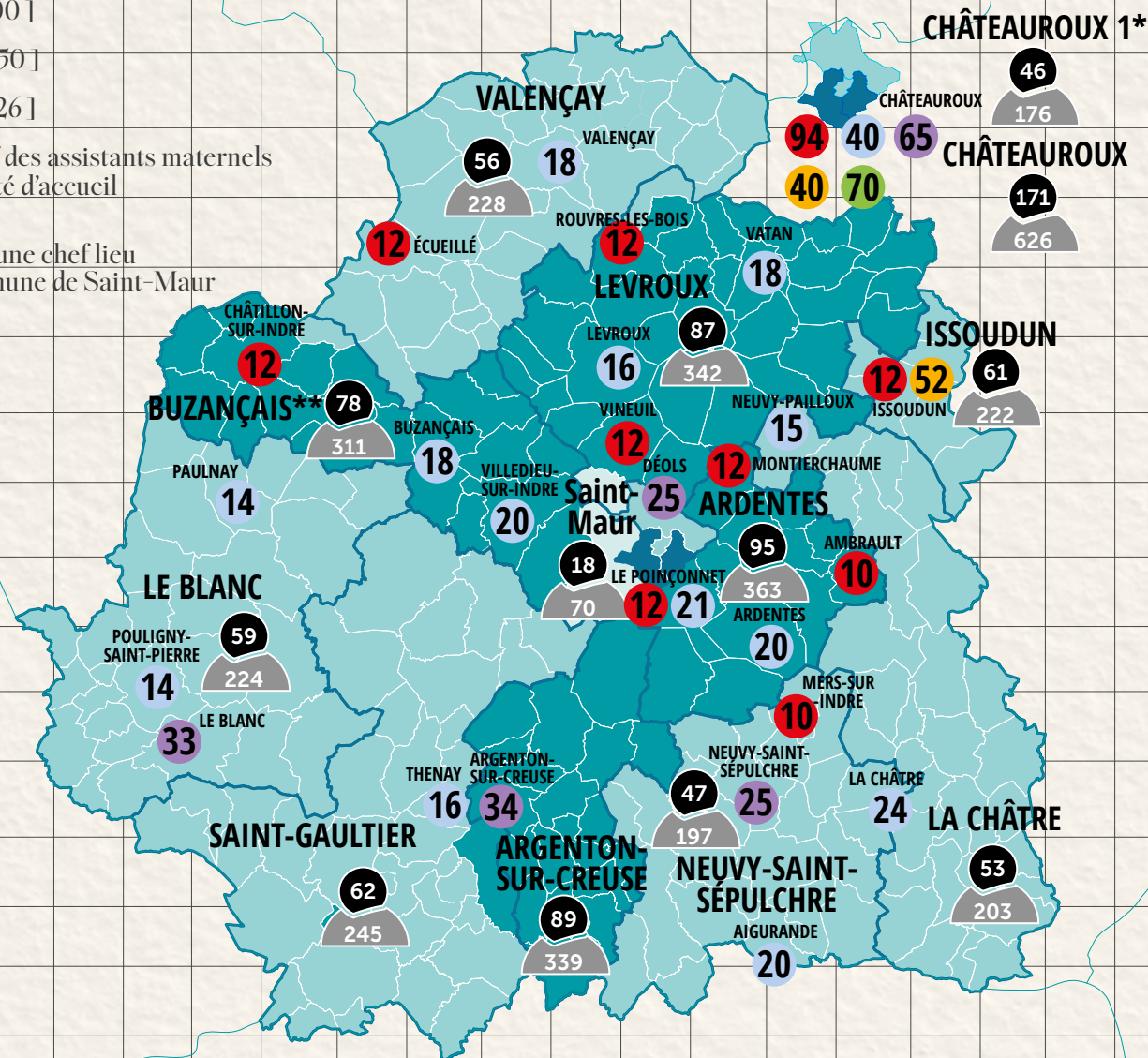
] 500 ; 450]

] 450 ; 626]

● Effectif des assistants maternels
 ◐ Capacité d'accueil

* hors commune chef lieu

** hors commune de Saint-Maur



L'accueil de la petite enfance au 31/12/2025

Structures d'accueil : Capacité d'accueil de 816 places installées

● Micro-crèche ● Petite crèche ● Crèche
 ● Grande crèche ● Crèche familiale

Parce que chaque enfant doit pouvoir grandir dans un environnement sécurisant et favorable à son développement, le Département place la protection de l'enfance au cœur de ses priorités. À travers l'accompagnement des parents, le soutien aux familles et la diversification constante des dispositifs proposés, il agit au quotidien pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes, en s'adaptant à l'évolution des situations et des réalités familiales.

Les actions mises en œuvre par le Département pour la protection de l'enfance représentent un montant total de dépenses de 28,35M€.

Dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, le Département porte une attention particulière au développement de l'accueil familial, qui constitue un mode de placement essentiel pour de nombreux enfants confiés. À ce titre, il mène une politique active de recrutement et de formation des assistants familiaux, dont l'engagement permet d'offrir aux enfants accueillis un cadre de vie stable, sécurisant et adapté à leurs besoins.

L'année 2025 a été consacrée à la rédaction du schéma départemental 2025-2030 en faveur de l'enfance et de la famille.

28,35 M€

Consacrés à la protection de l'enfance

Les assistants familiaux

Être assistant familial, c'est accueillir à son domicile, de façon permanente, un ou des enfant(s) ou jeune(s) majeur(s) confié(s) à l'Aide Sociale à l'Enfance lorsque sa famille rencontre des difficultés ne lui permettant plus d'assurer temporairement son éducation et sa sécurité.

Au quotidien, l'assistant familial offre à l'enfant un cadre de vie stable, sécurisant et bienveillant, favorisant son développement, son équilibre et son épanouissement. Il l'accompagne dans tous les aspects de la vie quotidienne, en lien étroit avec les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance et dans le respect du projet élaboré pour l'enfant et sa famille.

Au 31 décembre 2025, le Département de l'Indre compte 233 assistants familiaux agréés, dont 200 femmes et 33 hommes. 181 d'entre eux sont employés par le Département et accueillent 386 enfants.

L'assistant familial veille au quotidien à la santé, à la sécurité, au développement et à l'épanouissement de l'enfant ou du jeune accueilli. Il l'accompagne dans les actes de la vie courante, assure le suivi de sa scolarité, de sa santé et contribue à lui offrir un cadre éducatif stable et sécurisant, favorable à son équilibre affectif, social et psychologique.

Par son accompagnement, il aide l'enfant, l'adolescent ou le jeune majeur à grandir, à reprendre confiance et à construire

progressivement son autonomie, notamment à l'approche de la majorité. L'assistant familial exerce sa mission en étroite collaboration avec les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance, et plus généralement avec les différents acteurs de la protection de l'enfance, dans le cadre d'un projet éducatif global élaboré pour chaque enfant.

Depuis 2023, suite à la loi du 12 février, une importante revalorisation des conditions d'exercice du métier et de la rémunération a été mise en œuvre. 11,63 M€ ont été affectés par le Département pour les salaires et les charges des assistants familiaux et 70 335 € pour la formation.



Accompagner les personnes en difficulté dans leur parcours d'insertion

Il s'agit de comprendre les difficultés rencontrées, qui parfois se cumulent, et d'accompagner les personnes dans les différentes voies de résolution.

En 2025, ce sont donc 6974 foyers qui ont été suivis quelle que soit la ou les problématiques rencontrées (logement, santé, famille, éducation, emploi, budget). Les accompagnements réalisés par les Espaces Sociaux de Proximité ont donné lieu à 18 691 rendez-vous, entretiens ou visites à domicile. Il sont proposés à toute personne en difficulté.

Le revenu de solidarité active

Le dispositif RSA enregistre en 2025 une légère diminution de 1,5 % du nombre de foyers bénéficiaires de cette allocation (on entend par « foyer », l'allocataire et son conjoint), avec 4765 foyers en fin d'année 2025, soit 5411 bénéficiaires (allocataire plus conjoint).

Au regard de leur situation financière, 5411 personnes percevant l'allocation RSA étaient en situation de « droits (à un accompagnement) et devoirs (d'insertion) » fin 2025.

Les caractéristiques du public accompagné :

- ce sont majoritairement des personnes seules avec ou sans enfants (76,1 %),
- 54,6 % de femmes (dont 51,2 % d'entre elles sont isolées avec enfants) et 45,4 % d'hommes,
- âge moyen : 40,9 ans,
- ancienneté moyenne dans le dispositif : 6,5 ans.

Désigné comme responsable de l'insertion des bénéficiaires du RSA et plus largement de l'accompagnement et de l'insertion sociale des personnes en difficulté, le Département joue un rôle majeur dans la réforme de la politique de l'emploi et de l'insertion professionnelle initiée par la loi pour le plein emploi et entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025.

Il s'inscrit désormais dans un nouveau cadre d'organisation de cette politique qui s'appuie sur de nouvelles modalités d'accompagnement toujours dans le même objectif, depuis des années pour le Département, à savoir permettre l'accès à l'emploi.

36,09 M€

Consacrés pour le budget global dédié à l'insertion et au RSA

Taux de bénéficiaires du R.S.A. au 31/12/2025

Allocataires et conjoints concernés par les droits et devoirs dans la population active des 15/64 ans au RP 2022.

[1,5 % ; 2,5 %]

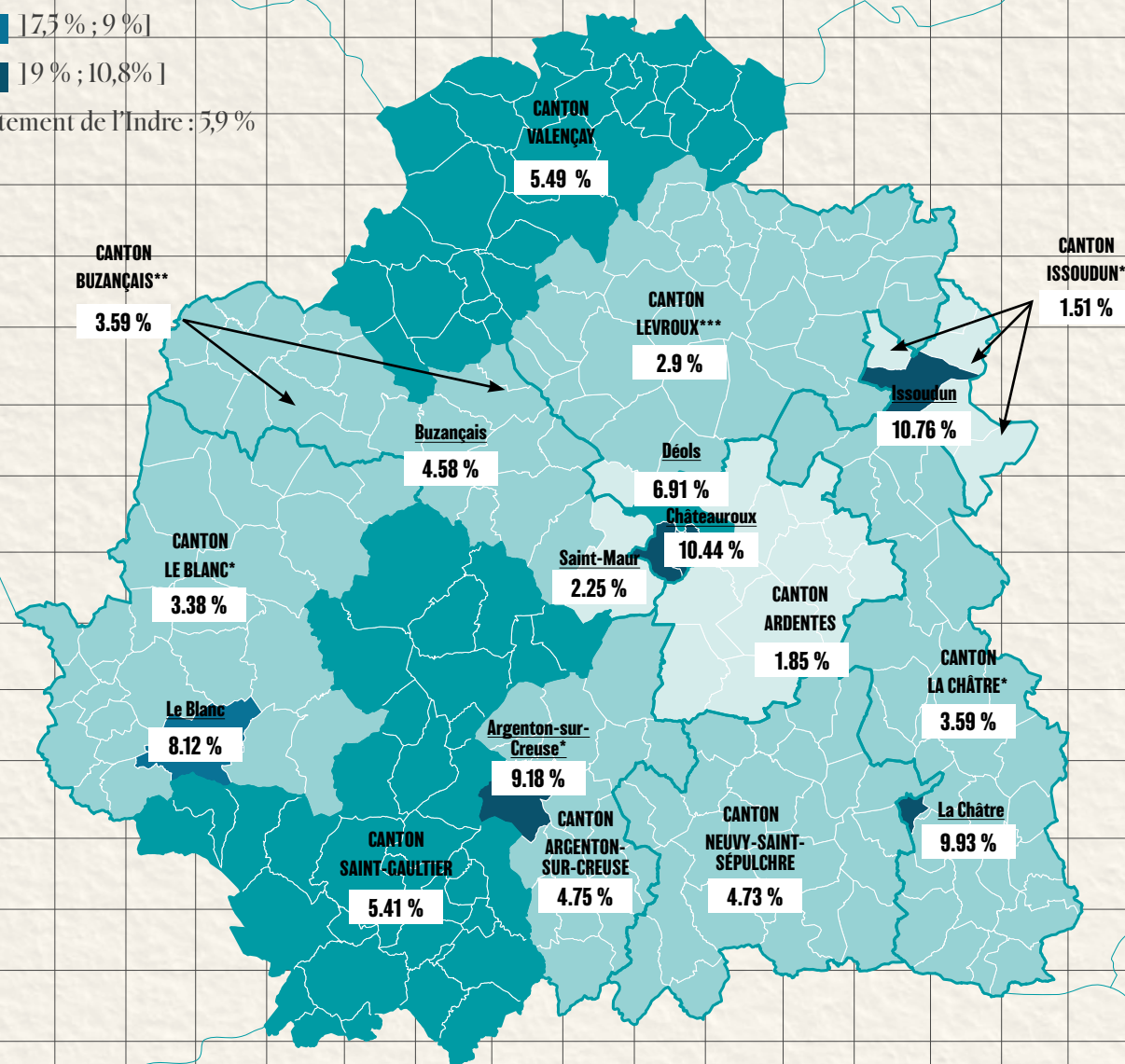
[2,5 % ; 5 %]

[5 % ; 7,5 %]

[7,5 % ; 9 %]

[9 % ; 10,8 %]

Département de l'Indre : 5,9 %



* hors commune chef-lieu

** hors commune chef-lieu et Saint-Maur

*** hors Saint-Maur

Ainsi, le Département oriente les bénéficiaires du RSA vers l'un des 4 organismes (France Travail, Cap Emploi, Mission Locale ou Département) qui va lui correspondre, en fonction de son profil, pour l'accompagner concrètement vers le retour à une activité professionnelle. Chaque organisme après la réalisation d'un diagnostic précis de la situation, co-construit avec le bénéficiaire un contrat d'engagement comprenant les actions à mener pour favoriser un retour vers l'emploi dont certaines seront mobilisées sur les 15 heures d'activité hebdomadaire.

L'accompagnement peut néanmoins nécessiter une période de réadaptation au monde du travail couplée avec un accompagnement social individualisé ; c'est le rôle du Département en proposant soit :

- un parcours d'insertion sociale (pour les personnes très éloignées de l'emploi rencontrant d'importants freins sociaux). Les accompagnements sont alors réalisés par les Espaces Sociaux de Proximité 36 du Département
- un parcours socio- professionnel (pour les bénéficiaires ne relevant pas d'un suivi et d'un accompagnement social assurés par le Département au titre de ses missions de service social). Ces accompagnements mobilisant les compétences et les moyens en matière d'insertion sociale et professionnelle ont été délégués par le Département à :
 - des organismes s'organisant sur une base territoriale.

Au nombre de 3 (CCAS, OTDIF, UDAF) ils se répartissent par secteurs couvrant l'ensemble du Département. Leur accompagnement sur une durée de 12 mois doit permettre au bénéficiaire du RSA de surmonter les difficultés faisant obstacles à court terme à son insertion professionnelle. Il vise à améliorer la situation personnelle du bénéficiaire, ses rapports avec son environnement, de le faire évoluer, voire le transformer, afin de lui permettre d'accéder effectivement à l'emploi, garantie de son insertion durable.

➤ et aux ateliers et chantiers d'insertions (ACI), structures du secteur de l'insertion par l'activité économique.

Concernant ces dernières, elles permettent ainsi à un public éloigné de l'emploi d'exercer une activité professionnelle rémunérée sur la base du SMIC, tout en bénéficiant de formations et d'un accompagnement adapté. Elles sont soutenues financièrement pour l'accompagnement socio-professionnel qu'elles assurent et bénéficient en outre mensuellement d'un cofinancement du Département pour 70 contrats à durée déterminée d'insertion à hauteur de 88 % du RSA pour une personne seule.

Au nombre de 5, ces structures recouvrent des secteurs d'activités variés (nettoyage de locaux, la mécanique, le recyclage et le réemploi de vêtements, la fabrication de palettes de bois, l'entretien d'espaces verts, la production maraîchère) et se répartissent géographiquement sur l'ensemble du territoire départemental entre Châteauroux et Le Boischaud Sud.

L'intervention financière du Département pour l'accompagnement à l'insertion des bénéficiaires du RSA s'élève en 2025 à 1 297 101 €.

Focus sur l'intervention du conseiller numérique :

Depuis août 2021, les usagers peuvent bénéficier d'un accompagnement spécifique avec un conseiller numérique. Ce dernier intervient sur l'ensemble du territoire indrien en effectuant des permanences essentiellement au sein des Espaces Sociaux de Proximité.

Le conseiller accompagne, sur rendez-vous, les personnes de façon individuelle ou par le biais d'ateliers numériques. Au cours de l'année 2025, le conseiller numérique a effectué 790 accompagnements dont 683 rendez-vous individuels et 42 ateliers qui ont réunis 107 participants.

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Le Fonds de Solidarité Logement est un outil important de la lutte contre l'exclusion, spécifique aux problèmes de logement. Sous la seule responsabilité du Département depuis 2004, il associe les partenaires locaux volontaires (communes, communautés de communes, bailleurs sociaux, organismes sociaux...) et grâce à des aides financières, permet aux personnes en difficultés d'accéder à un logement, de résorber des dettes de loyer ou d'énergie ou de proposer l'accompagnement d'un travailleur social.

En 2025, 1992 aides ont été accordées pour une dépense de 542 816 €.

Les principales interventions du FSL se sont concentrées en 2025 sur l'accès au logement (dépôt de garantie, 1^{er} loyer, assurance habitation...) pour 833 demandes dont 549 accordées, sur le cautionnement pour 333 demandes dont 255 accordées et sur les énergies (électricité, gaz, eau, bois, régularisation des charges...) pour 326 demandes dont 141 accordées.

Le profil-type d'une personne sollicitant le FSL est une personne seule, âgée de 42,7 ans, bénéficiaire de minima sociaux et locataire de son logement sur le territoire de l'agglomération castelroussine (43,3 %).

Le FSL permet dans certaines situations aux personnes de se maintenir dans leur logement (situation d'expulsion).

Il agit de façon durable et prolongée sur la situation des bénéficiaires.

En outre, 131 mesures d'Accompagnement Social Liées au Logement (ASLL) dont 7 renouvellements ont été accordées en 2025, sur l'ensemble du département.

L'ASLL a permis, dans le cadre d'un suivi régulier de 12 à 18 mois, effectué au domicile, d'accompagner des personnes sur des problématiques variées telles que les difficultés budgétaires ou de compréhension des documents administratifs, de favoriser l'accès aux droits ainsi qu'aux soins (en forte hausse, ces dernières années), de travailler sur l'appropriation du logement et de son environnement (quartier).

Les Fonds de Secours Insertion (FSI) et Fonds d'Aides à la Reprise d'Emploi ou de Formation (FAREF)

Le FSI et le FAREF permettent d'accompagner financièrement la levée des freins des bénéficiaires du RSA dans leur parcours social et professionnel pour participer aux actions d'insertion du Département, se former, et reprendre une activité.

Au titre du FSI, en 2025, 47 bénéficiaires du RSA ont bénéficié de ce Fonds, avec un total de 74 aides, pour régler principalement des problématiques de mobilité (47,3 % des aides), d'hébergement (13,5 %) et d'aide à la vie quotidienne (10,8%).

Le FSI a été mobilisé à hauteur de 14 909 €. Ce fonds favorise les parcours dynamiques et la rupture de l'isolement géographique des bénéficiaires, avec 78,4 % des aides accordées sur les territoires ruraux du département.

Au titre du FAREF, en 2025, 4 bénéficiaires du RSA ont bénéficié de ce Fonds, avec un total de 6 aides à la mobilité. Le FAREF a été mobilisé à hauteur de 7097 € (mandatements 2025).

Le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD)

Le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté permet d'attribuer des aides financières ponctuelles aux jeunes en situation de grande précarité pour favoriser leur insertion ou tout simplement faire face aux charges du quotidien.

69 aides ont été accordées à 63 jeunes, pour une dépense en 2025 de 23 320€.

Développer le territoire

p.42

L'éducation

p.44

Le déploiement du numérique

p.45

Sports de Nature

p.47

Eau : sécuriser la ressource et améliorer la qualité

p.50

L'aménagement et l'entretien du réseau routier départemental

p.52

Le tourisme : un atout pour notre territoire et un enjeu pour son développement

p.54

Le soutien aux communes



L'éducation

Conformément au Code de l'Éducation, le Département assure la construction, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des collèges ainsi que la restauration. Il assure l'entretien courant des établissements avec les 171 agents affectés dans les 27 collèges publics de l'Indre.

Mais le Département va au-delà de cette compétence en accompagnant également les plus jeunes et en soutenant l'enseignement supérieur.

Des équipements pour les collèges

Le Département dote chaque année les établissements d'équipements informatiques afin de répondre à leurs besoins. En 2025, les besoins des établissements correspondent à 265 000 € d'achat de matériels informatiques pour le fonctionnement de l'administration et des enseignements. Le Département assure par ailleurs le maintien en condition opérationnelle de l'ensemble de l'architecture informatique des collèges. 4 agents du Département assurent la maintenance des réseaux informatiques des établissements et l'ensemble des déploiements des matériels chaque année.

Le Département assure le gros entretien et la modernisation des établissements avec un fort enjeu lié aux économies d'énergie et à la transition énergétique. En 2025, 8,150 M€ ont été consacrés à ces enjeux majeurs ainsi qu'à la restructuration de services de restauration, la réalisation d'aménagements d'adaptation au changement climatique et de sécurisation.

L'enseignement supérieur

Le Département poursuit son soutien à l'Association pour le Développement de l'Enseignement Supérieur dans l'Indre (A.D.E.S.I.) indispensable à nos étudiants à hauteur de 214 000 € en 2025. Il soutient également les étudiants titulaires d'une bourse d'État en leur attribuant une bourse complémentaire pour un montant de 144 000 € en 2025. L'I.N.S.P.E. a également bénéficié du soutien du Département à hauteur de 18 500 € en 2025 tout comme le réseau CANOPE pour un montant de 5750 €.

Enfin, le Département a apporté son soutien à l'E.I.C.M.I. pour un montant de 100 000 € en 2025.



8,715 M€

en investissement dans les collèges publics dont 265 000 € de matériels informatiques et 500 000 € de mobiliers.

3,625 M€

pour le fonctionnement des collèges (hors masse salariale).

27 Collèges

Le Département conduit un programme de travaux importants dans les 27 collèges publics dont il a la charge afin d'offrir aux élèves un cadre d'enseignement de qualité.



Le Département intervient en complément de ses compétences obligatoires

Dans le cadre du dispositif «Collégiens au Théâtre», le Département organise et finance le transport des collégiens.

18 600 € ont ainsi été affectés pour 1623 collégiens qui ont pu assister aux représentations à Châteauroux, Issoudun et La Châtre. Le Département poursuivra cette action en 2026 ainsi que le dispositif MA CARTE 36 afin de permettre l'accès à la culture à tous les collégiens dans le cadre de leur parcours au collège.

Depuis 2017, la gestion des transports scolaires a été transférée à la Région. Le Département continue toutefois à assurer, au titre de sa compétence, le transport des élèves handicapés ayant droit à un transport spécifique compte tenu de leur handicap, ainsi que des élèves orientés en classes spécialisées pour le compte de la Région et de Châteauroux Métropole pour un budget de 777 920 € en 2025 réparti sur 41 circuits.

Le déploiement du numérique

Le déploiement du Très Haut débit fibre engagé en 2017 s'est achevé en 2025 pour la partie d'initiative publique. Les objectifs ont donc été tenus permettant ainsi la fermeture progressive du réseau historique en cuivre qui a débuté dans l'Indre en janvier 2026.

113 000

foyers, entreprises et services publics éligibles à la fibre optique sur le réseau public qui comptait, fin 2025, 60 000 abonnés.

Le déploiement du très haut débit engagé en 2017 s'est achevé en 2025 pour la partie d'initiative publique.

Ainsi l'ensemble des foyers, entreprises et services publics de la zone déployée par le Syndicat Mixte RIP36 ont accès à la fibre.

3,765 M€ ont été versés au délégataire du réseau public Berry Fibre Optique en charge des déploiements, de l'exploitation et de la commercialisation du réseau public très haut débit fibre dans le cadre d'une délégation de service public concessive. 113 000 prises étaient commercialisables fin 2025 et le réseau comptait 60 000 abonnés.

Protection de l'environnement

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) de l'Indre

En 2025, le Département a consacré 245 000 € à la gestion des espaces naturels sensibles et à l'aide aux investissements des collectivités afin de mettre en œuvre des actions favorisant la biodiversité dont 27 000 € à la commune de Briantes pour la création d'un ENS. La restauration d'un affluent de l'Indre sur l'emplacement de l'ancien étang a permis la préservation de la biodiversité du site et de la zone humide associée. Le Département a également accompagné la commune de Déols à hauteur de 7000€ pour la restauration d'une mare au sein de l'Écoparc des Chènevrières.

Une aide de près de 10 000€ a été accordée à la commune de Bommiers pour l'acquisition de parcelles au sein de l'ENS «Les Sources de la Théols».

Enfin, une aide de près de 3000€ a été apportée à la commune de Luçay-le-Mâle pour la mise en place d'un plan de gestion sur les prairies de la Vallée du Modon poursuivant plusieurs objectifs : préserver un habitat naturel à forte valeur écologique, la ressource en eau et renforcer la résilience face au changement climatique.

Le Département a également poursuivi son aide aux gestionnaires des deux Espaces Naturels Sensibles dont il est propriétaire : le Domaine de Bellebouche et la Réserve Naturelle Nationale de Chérine.

Sports de Nature

Riche de son territoire rural où différents paysages naturels se succèdent et se dévoilent à l'itinérant, le Département de l'Indre renforce son engagement sur les grands itinéraires.

Pour le confort des usagers de la véloroute «Cyclo Bohème », le Département a participé à hauteur de 15 000 € environ à la création d'une aire de service dans le jardin public de Châtillon-sur-Indre. Afin d'accompagner le Comité d'itinéraire «La Bikette Berry Touraine » pour la promotion de la véloroute entre Chinon et Argenton-sur-Creuse, le Conseil départemental participe aux réunions et soutien financièrement le Comité à hauteur de 5000 € / an pendant 3 ans.

La voie verte entre La Châtre et Chavin est également en cours de réalisation sous maîtrise d'ouvrage du Département,

pour un coût prévisionnel de 5 726 000 € avec le soutien de l'Europe (FEDER), l'État et la Région Centre-Val de Loire. Cette voie verte servira d'infrastructure pour deux grands itinéraires d'ampleur nationale : Le Saint Jacques à vélo et la V94 (itinéraire cyclotouristique entre Bourges et La Rochelle).

Le Département est aussi impliqué dans certains projets locaux grâce au Fonds Départemental des Sports de Nature. À ce titre, le Département a attribué une subvention de 7300 € pour la création d'un circuit pédestre dans le centre-bourg de Sainte-Sévère-sur-Indre avec comme thématique le patrimoine historique à travers l'œuvre de Jacques Tati. Ce parcours ludique revêt un caractère de «chasse aux trésors».



17 000 €

somme attribuée au Comité
Départemental de la Randonnée
Pédestre de l'Indre pour la mise en place
de l'itinéraire touristique « le GR100 -
Les Chemins de la Guerre de Cent Ans »



Eau : sécuriser la ressource et améliorer la qualité

En 2025, plus de 1 668 000 € d'aides du Département au titre du Fonds Départemental de l'Eau sont venus en soutien de 7,9 M€ de travaux et d'études portés par les collectivités compétentes.

L'eau potable

Le Département accompagne les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre d'actions de sécurisation de la ressource en eau préconisées par le nouveau schéma départemental d'alimentation en eau potable approuvé en avril 2025. Cette adoption s'est accompagnée d'une autorisation de programme de 10 M€ afin de guider les collectivités dans la mise en œuvre des préconisations. Ces actions de sécurisation s'inscrivent dans le cadre de la stratégie Climat 36 et de la démarche Indre 2030.

L'alimentation en eau potable

Dans le cadre de la sécurisation de l'alimentation en eau potable, le Département a attribué une aide de 822 209 € au Syndicat des Eaux de la Vallée de l'Abloux pour la création d'interconnexions avec le Syndicat des Eaux de Celon.

- Montant des travaux : 3 740 715 € HT
- Montant de la subvention du Département : 822 209 €
- Longueur de canalisation : 23,5 km
- 6034 est le nombre d'abonnés concernés

L'assainissement des eaux usées

Les actions en matière d'épuration des bourgs se sont poursuivies. La construction ou la modernisation des stations d'épuration permettra ainsi d'améliorer la qualité des eaux et des rivières de l'Indre. Le Département a continué également à apporter une assistance technique aux exploitants de stations d'épuration avec son service dédié (le SATESE). Le Département soutient également les collectivités pour la réalisation d'étude diagnostic de leur système d'assainissement.



Les milieux aquatiques

Le Département, au travers, de sa cellule d'Assistance Technique pour l'Entretien des Rivières (ASTER) apporte conseil et appui technique aux collectivités compétentes pour la gestion des milieux aquatiques.

En 2025, la Cellule ASTER a organisé des journées de formations techniques à destination des techniciens de rivières sur les thèmes de la continuité et de la pédologie.

L'assainissement des bourgs ruraux

Afin d'améliorer son système d'assainissement collectif, la commune de Chabris a bénéficié d'une aide de 416 858 € pour la création d'un nouveau bassin tampon et d'une filière temps de pluie d'un montant de 2 084 290 € HT.

1 668 000 €

montant de l'aide du Département au titre du Fonds Départemental de l'Eau





**« La sécurité routière
et l'aménagement du
territoire restent
2 enjeux essentiels
pour l'Indre »**

L'aménagement et l'entretien du réseau routier départemental

La gestion, l'entretien et l'aménagement des routes départementales relèvent d'une compétence dévolue par la loi aux Départements. Le Département assure cette compétence en consacrant chaque année les moyens nécessaires au regard des enjeux de sécurité et d'économie sur notre territoire rural.

Les Routes départementales, « R.D. »

L'intervention du Département de l'Indre dans le domaine routier a pour objectif constant d'offrir un niveau de service élevé aux usagers avec de bonnes conditions de circulation et de sécurité.

La politique routière prend aussi une orientation « route durable », en privilégiant les enjeux de transitions écologiques, énergétiques et numériques dans l'exercice des missions assurées par les services.

Chaque jour, près de 250 agents sur le terrain surveillent, entretiennent et améliorent les 5008 km de « R.D. », 2000 ouvrages d'art (les ponts, murs de soutènement) ainsi que tous les équipements de la route (panneaux, glissières, assainissement, ...).

Les missions assurées par nos agents sur le terrain sont multiples et souvent saisonnières :

Le Département assure l'entretien des routes départementales :

- L'entretien des dépendances vertes à travers les actions de fauchage, débroussaillage et l'élagage,
- Le renouvellement de la signalisation routière y compris le marquage routier,
- L'entretien des chaussées notamment les couches de surface, les réparation d'ouvrages d'art (ponts et murs de soutènement),
- Le curage de fossés,
- L'enlèvement des déchets.

Le Département exploite le réseau et veille au maintien de bonnes conditions de circulation :

Veille du réseau routier par des visites périodiques des ouvrages d'art et

des reconnaissances régulières des chaussées.

Mise en place de signalisation temporaire pour signaler un danger, mise en place des déviations, intervention sur un incident ou un accident, réalisation du salage des routes lorsque les conditions l'exigent pendant la période hivernale, gestion des événements aléatoires (tempêtes, inondations ...).

Le Département aménage, modernise et renforce son réseau routier, à travers des travaux confiés aux entreprises :

Le Département a achevé en 2025 le vaste chantier de la déviation de Villedieu-sur-Indre mise en service le 6 octobre 2025. La traversée du bourg de Villedieu-sur-Indre est aujourd'hui évitée pour les 1000 poids lourds empruntant l'axe Châteauroux – Tours.

Le Département gère le domaine public routier départemental :

Instruction et délivrance d'arrêtés de circulation pour travaux ou manifestations sportives, autorisations de voirie, avis sur les autorisations d'urbanisme ou documents d'urbanisme concernant les routes départementales.

Découvrez la déviation de Villedieu-sur-Indre en vidéo





28,5 M€

pour l'aménagement et la gestion
des routes départementales

5008 km

de RD avec l'ajout des 6,5 km de
la déviation de Villedieu-sur-Indre

Les investissements sont restés élevés en 2025 avec plus de 28,5 M€ consacrés aux RD, dont le chantier de la déviation de Villedieu-sur-Indre. 6,4 M€ ont été consacrés à l'entretien et la maintenance du réseau et 1,1 M€ aux acquisitions matériels.

Tourisme, un atout pour notre territoire et un enjeu pour son développement



Des efforts maintenus pour un secteur toujours dynamique.

Ambassadeurs de l'Indre pour valoriser et partager notre offre touristique

22 sites partenaires emblématiques, en 2025, 2155 ambassadeurs. Grâce à ce dispositif, l'Indre s'ouvre à la découverte d'une partie de son patrimoine.

Le Département de l'Indre et l'Agence d'Attractivité de l'Indre ont maintenu leurs efforts et leurs actions en faveur du développement touristique de l'Indre.

Voie Verte

En 2025, le Département a engagé l'important chantier d'aménagement de la véloroute entre Chavin et Montgivray. Une première section a été mise en service à l'été 2025 entre Chavin et Cluis et les travaux se poursuivront en 2026.

1,6 M€ a été consacré à ce projet en 2025 avec le soutien de l'État, de la Région Centre-Val de Loire et de l'Europe (FEDER).

L'Indre un territoire attractif

12 sites ont accueilli plus de 10 000 visiteurs :

- 106 862 Parc et Château de Valençay
- 62 079 Réserve de la Haute Touche à Obterre
- 47 301 Maison du Parc Naturel Régional de la Brenne à Rosnay
- 45 756 Maison de George Sand à Nohant-Vic
- 19 400 Sanctuaire de Pellevoisin
- 17 435 Musée de l'Hospice Saint-Roch à Issoudun
- 15 971 Château d'Azay-le-Ferron
- 14 835 Musée Bertrand à Châteauroux
- 13 654 Musée de l'automobile à Valençay
- 13 097 Maison de la Nature et de la Réserve à Saint-Michel-en-Brenne
- 12 231 Château de Bouges
- 10 914 Musée Archéologique d'Argentomagus/Site Gallo Romain
- 9512 Atelier Carrasco à Le Menoux
- 6354 Musée et site Historique de l'Abbaye de Déols
- 6334 Musée de la Chemiserie et de l'Élégance Masculine



Le soutien aux communes

En 2025, le Département a maintenu l'ensemble de ses FAR bonifiés : le Fonds Bibliothèque, le FAR Culture, le Fonds de Rénovation et de Réhabilitation des Équipements Sportifs (FAR Sport), le Fonds de Valorisation des Archives Communales, le Fonds Vidéoprotection, et le Fonds d'Adaptation au Changement Climatique (FDACC).

Le Fonds Départemental d'Aménagement Urbain

En 2022, une nouvelle règle de répartition objective a été mise en place afin que les trois villes, Châteauroux, Issoudun et Déols puissent mener des projets urbains d'ampleur avec souplesse et visibilité budgétaire. Pour cela, des conventions-cadres pluriannuelles recensant et planifiant les projets pour une période de 4 ans ont été établies avec chaque collectivité.

Les projets d'investissement prévus dans les conventions doivent se rattacher obligatoirement à 5 thématiques prioritaires : mobilités douces, éducation, services à la population et santé, tourisme et adaptation au changement climatique et environnement.

En 2025, 213 627,34 € de subventions ont été accordées générant 3 797 522,36 € HT de travaux. Quelques exemples d'opérations financées :

- Construction d'un Centre Socio-Culturel Saint-Jean/Saint-Jacques à **Châteauroux** (135 000 € de subvention pour un montant de travaux de 3 540 000 € HT) ;
- Plan Mobilité d'**Issoudun** (volet mobilités douces (17 287,34 € à la CCPI pour 43 218,36 € HT de travaux) ;
- Passage en LED de l'éclairage du gymnase de Brassioux à **Déols** (16 703 € de subvention pour 61 742 € HT de travaux).

6 Communes

et 2 Communauté de Communes ont bénéficié du Fonds d'Aide au Maintien des Activités Commerciales en Zone Rurale

Le Fonds d'Aide au Maintien des Activités Commerciales en Zone Rurale

En 2025, 6 communes et 2 Communauté de Communes ont bénéficié de subventions :

- **Azay-le-Ferron**, pour l'acquisition et la réhabilitation d'un bâtiment pour l'installation d'un multiservices ;
- **La Berthenoux**, pour la réalisation du bar-restaurant-multiservices ;
- **Briantes**, pour le réaménagement de locaux pour la création d'un commerce de vente de produits carnés ;
- **Communauté de Communes Brenne-Val de Creuse**, pour la réhabilitation de l'espace fournil de la boulangerie de **Tournon-Saint-Martin** ;
- **La Buxerette**, pour la rénovation du bar-restaurant- multiservices
- **Lucay-le-Mâle**, pour l'acquisition et la réhabilitation d'un bâtiment pour l'installation d'un espace boulangerie-pâtisserie ;
- **Mérigny**, pour la création d'un bar-tabac- multiservices ;
- **Communauté de Communes Cœur de Brenne**, pour la réhabilitation de la boulangerie de **Martizay**.

266 111,58 €

de montant total de subventions, pour le F.D.A.M.A.C.Z.R.



13 M€

pour soutenir les projets d'investissements dont ceux des communes et EPCI

Le Fonds d'Action Rurale (FAR)

En 2025 l'enveloppe a crû de 1,37 % (afin d'atteindre un objectif de + 10 % sur la mandature) pour s'inscrire à 3 452 899 €.

Le Fonds d'Action Rurale permet à 238 communes issues des 10 cantons éligibles de réaliser des opérations d'investissement, avec le concours de l'Agence Technique Départementale (ATD 36) pour les opérations de voirie, et celui du Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et d'Environnement 36 (CAUE 36) pour les opérations d'équipement rural, lorsque ces projets n'entrent pas dans le cadre de nos nombreux fonds thématiques qui fonctionnent à guichets ouverts.

Quelques opérations symboliques :

- **Pouligny-Notre-Dame** : création d'un terrain de padel à la base nautique
- **Ambraut** : travaux de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'école
- **Vineuil** : aménagement d'un terrain communal (végétalisation, plantations de haies et de bosquets)

Suite à la création du FDACC en 2023, celui-ci s'est vu doté en 2025 d'une nouvelle section qui vient subventionner les opérations de plantations d'arbres, d'arbustes et de haies.

Le Fonds une commune-un logement

Ce fonds permet aux communes de bénéficier de deux aides départementales sur une période glissante de 3 ans afin de réhabiliter du bâti dans les bourgs pour créer des logements locatifs de qualité.

En 2025, 9 communes ont été aidées et 12 logements locatifs ont connu un début d'exécution : ils seront proposés sur le marché sans condition de ressources ni de plafond de loyer pour les locataires.

Les communes et Communauté de Communes bénéficiaires sont :

- | | |
|---|---|
| → Chalais | → Concremiers |
| → Saint-Benoît-du-Sault
(2 logements) | → Mosnay |
| → Ménétréols-sous-Vatan | → Communauté de Communes Cœur de Brenne (Martizay) |
| → Fléré-la-Rivière
(2 logements) | → Saint-Chartier
(2 logements) |
| → Mouhet | |

150 945,60 € de subventions ont été attribuées pour 1 394 701,52 € TTC de travaux, bien souvent réalisés par des entreprises locales.

De plus la commune de Villegouin a obtenu une aide du Département de 50 000 € au titre de l'aide à la reconversion d'anciens locaux commerciaux en logements locatifs.

S'épanouir dans l'Indre

Le Département de l'Indre veille au développement de la culture pour tous sur l'ensemble de son territoire. Il développe une politique sportive dynamique auprès du plus grand nombre et sur l'ensemble du territoire.

p.58

Une politique sportive dynamique

p.60

Le maintien d'un programme culturel fort

p.62

Lire, écouter, voir... avec la BDI

p.64

Les Archives Départementales de l'Indre





Une politique sportive dynamique en 4 axes

Axe 1 : le soutien aux Collectivités

Le Département de l'Indre soutient les communes en matière de construction mais aussi de réhabilitation d'équipements sportifs permettant ainsi aux usagers de pratiquer leur discipline de prédilection dans les meilleures conditions possibles.

• Le Fonds Départemental de Rénovation et de Réhabilitation d'Équipements Sportifs

En 2025, six projets ont été soutenu par le Département à travers le FAR Equipement et le FAR Sport. Une construction d'un terrain de padel à Pouligny-Notre-Dame, une création de auvent pour les spectateurs au stade de Tendu, des travaux d'éclairage sur le stade d'Arthon, la rénovation des vestiaires du stade de Mâron, la rénovation thermique du dojo de Levroux et la rénovation des terrains de tennis de Clion-sur-Indre.

Au total, ce sont 126 490 € de subventions qui ont été votées aux titres des FAR Equipement et du FAR Sport et qui ont généré un volume de travaux de 309 686 €.

• Le Fonds Départemental des Travaux d'Équipements Sportifs

En 2025, six projets ont bénéficié du soutien financier du Département au titre du Fonds Départemental des Travaux d'Équipements Sportifs. Ainsi les communes de Châteauroux (remise en état de la structure du boulodrome et réfection de l'éclairage du stade Gaston Petit), Ecueillé (extension du dojo), Chabris (rénovation des vestiaires et de la tribune du stade des Billettes), Argenton-sur-Creuse (agrandissement du gymnase Lhotaire Kubel) et la Communauté de Communes Champagne Boischaux (agrandissement du gymnase d'Ambrault) ont bénéficié de subventions départementales d'un montant de 703 521 € qui ont généré plus de 3,370 M€ de travaux.



• Le Fonds Départemental des Travaux d'Équipements à vocation socio-culturelle

Pour la création d'équipements à vocation socio-culturelle, le Département apporte également son concours financier pour la création de salle associatives. En 2025, les communes de Tilly (réhabilitation de la mairie en salle des associations) et Montgivray (création d'un espace multigénérationnel) ont bénéficié de subventions départementales pour un montant de 32 906 € représentant un volume de travaux de 131 627 €.

Axe 2 : Le soutien aux Associations

Il se caractérise par le soutien aux associations sportives pour leur fonctionnement, leurs projets d'investissement et les manifestations organisées. Dans le même temps, le Département apporte son soutien aux clubs sportifs de haut niveau et finance les opérations estivales telles que le Tour de l'Indre et l'Opération Nagez Grandeur Nature.

- Le soutien aux associations dans leur fonctionnement et leurs projets d'investissement

Au titre du FAR Animation, 609 dossiers ont été instruits pour un montant de subvention accordé de 365 249 €.

Au titre du Fonds d'Appui aux Projets Associatifs, 101 associations ont bénéficié du concours financier du Département pour l'acquisition de matériel ou la réhabilitations de leurs locaux pour un montant de subventions de 155 429 €.

Au titre des dotations Villes de Châteauroux-Déols, Issoudun et des Comités, 100 dossiers ont été instruits pour soutenir leurs projets respectifs pour un montant total de 239 169 €.

- Le soutien aux manifestations sportives d'envergure et aux clubs de haut niveau

Le soutien aux manifestations sportives d'envergure fait référence à des aides financières, mais aussi à des aides logistiques (prêts d'arches, de tentes...). Ainsi le Département a soutenu 55 manifestations sportives d'envergure en 2025 qui se sont déroulées sur le territoire.

À noter qu'en 2025 le Département de l'Indre a accueilli sur son territoire

la coupe d'Europe de ski nautique de vitesse à Eguzon-Chantôme, les championnats d'Europe de tir au CNTS, les championnats du monde de boxe (Boxing Club Châteauroux Laboratoires Fenioux), un gala de boxe au Mach 36 (US Saint-Maur section boxe).

Au titre de la politique sportive de haut niveau, un crédit de 231 000 € a été consacré dont 176 000 € au profit de La Berrichonne Football et 55 000 € au profit des équipes de La Berrichonne Tennis de Table, du Club Pongiste Buzancéen (Entente Berrichonne/Buzançais), de l'Avenir Club Issoldunois Handball, du Rugby Club Champagne Berrichonne, du Poinçonnet Basket, de l'ASPTT Châteauroux Métropole 36 (section handball) et de l'Union Sportive Argentonnoise de Badminton.

- Le soutien aux opérations estivales

Réalisée du 7 juillet au 1^{er} août 2025 à travers 19 étapes du Département, 38 comités et associations sportives ont participé au **Tour de l'Indre des Sports** durant tout le mois de juillet. 2295 participants ont été accueillis pour 43 605 participations. 844 initiations ont été réalisées à chaque étape et ont permis aux jeunes indriens, licenciés ou non, de s'initier aux différentes disciplines.

À travers l'opération **Nagez Grandeur Nature**, l'activité de la natation en milieu naturel s'est déroulée sur 3 sites du Département et a permis d'accueillir 4541 participants pour 74 journées d'activités aquatiques gratuites et ludiques durant tout l'été 2025.

Axe 3 : le soutien aux licenciés

- La licence Sport 6-17 ans

Afin d'encourager la pratique sportive des jeunes âgés de 6 à 17 ans qui résident et pratiquent dans l'Indre, le Département a alloué 91 825 € à 2421 familles pour faciliter leur adhésion dans un club sportif.

- Le Pass'Collégiens

À destination des licenciés UNSS, 419 dossiers ont été soutenus pour inciter les collégiens à pratiquer à l'association du collège.

Axe 4 : une Plaine Départementale des Sports ouverte aux différents acteurs

- La Plaine Départementale des Sports

59 150 personnes sont accueillies chaque année. Positionné sur des pratiques novatrices et dérivées de sports traditionnels, ce site permet la découverte et l'initiation de plus de 50 disciplines sportives différentes.

Le site de la Plaine Départementale des Sports devient le siège de nombreux évènementiels nationaux développés par les Fédérations Françaises (FFFootball, FFHandball, FFVolley, FFTennis...) telles que le National Beach Soccer, la Coupe de France des Territoires Adultes et les inter-comités jeunes de beach handball, la Finale de la Coupe de France M13 de beach Volley...

Chaque année un mois des pratiques dédiées aux sports de sable est organisé permettant à travers le **Festi 'beach 36**, à tous les Indriens de s'initier à ces nouvelles pratiques.

En 2025, la Plaine Départementale des Sports a accueilli les équipes de France et de Suède de Beach Hand durant une semaine.

Le maintien d'un programme culturel fort

La constance et l'amplitude de notre soutien favorisent un développement régulier et équilibré de notre territoire. Ce développement s'appuie notamment sur le dynamisme et la qualité des acteurs culturels dont les projets reçoivent chaque année notre aide.

En 2025

Le développement des enseignements artistiques avec, notamment, le « soutien à l'enseignement musical » est un volet important de notre politique culturelle. Dans ce cadre, le Conseil départemental intervient en soutenant le Conservatoire à Rayonnement Départemental mais il intervient aussi beaucoup en zone rurale avec la Fédération des Sociétés Musicales de l'Indre et les sociétés musicales de l'Indre. Chaque année également il finance des actions culturelles dans les collèges ; en 2025, la Compagnie « Fa.diese » pour l'organisation d'ateliers autour de la marionnette et « Les carnets de Marguerite » autour de la musique classique et le travail de création et d'écriture.

Enfin, l'aide à la diffusion du spectacle vivant sur l'intégralité du territoire demeure une de nos priorités. Pour l'ensemble, en 2025, près de 538 000 € ont été provisionnés à cette fin.

Collégiens au Théâtre

En matière d'Education Artistique et Culturelle « Collégiens au Théâtre » est unique.

Dans ce cadre, chaque année, 3000 collégiens accèdent gratuitement (billets et transports) à l'excellence des programmations d'Equinoxe, Scène Nationale de Châteauroux, du Centre Culturel Albert Camus d'Issoudun et du Théâtre Maurice Sand de La Châtre.

Musique et Théâtre au Pays

Le dispositif « Musique et Théâtre au Pays » est emblématique de l'aide à la diffusion du spectacle vivant en zone rurale. Son succès ne cesse de croître et 73 spectacles ont été accompagnés dans le cadre de Musique et Théâtre au Pays en 2025.

Outre cette opération spécifique, de nombreuses manifestations festives et culturelles bénéficient chaque année de notre aide.

L'art est intégré à cette politique de soutien à la diffusion culturelle en zone rurale avec notre fonds dédié qui a contribué à 9 expositions temporaires qui ont été soutenues par le Département en 2025. L'ensemble participe à l'attractivité et à la qualité de vie de notre département.

Ma Carte 36

Ma Carte 36 est un dispositif mis en place pour encourager les collégiens du département à s'engager dans des activités culturelles. Depuis son lancement à la rentrée 2021, elle permet à chaque collégien de bénéficier de 36 € à utiliser librement chez des partenaires variés, incluant des librairies, des châteaux, des musées et des salles de cinéma. En 2025, 3882 collégiens titulaires de la carte 36 profitent de cette initiative, qui vise à susciter leur curiosité et leur intérêt pour la culture.

Le Fonds Patrimoine

Créé à l'initiative du Département il y a plus de 30 ans, le Fonds Patrimoine contribue non seulement à la sauvegarde et à la préservation du très riche et très varié patrimoine indrien mais également, à travers les chantiers initiés, à la transmission d'un précieux savoir-faire.

Les collectivités, les particuliers et les associations à vocation culturelle sont donc accompagnés dans leurs projets de restauration.

Ce qui fait l'identité de notre territoire, châteaux, églises, lavoirs, registres, documents anciens, vitraux et autres éléments patrimoniaux remarquables, protégés ou non bénéficient ainsi de l'aide départementale dans le cadre de leur conservation.

En 2025, 42 opérations publiques et 36 opérations privées, pour près de 750.000 €, en ont bénéficié.

1 072 000 €

en Autorisation de programme

1 079 000 €

en fonctionnement pour la culture

312 500 €

Pour soutenir les festivals du département

«Maintenir une politique culturelle solide dans l'Indre est crucial pour préserver notre patrimoine, stimuler la créativité locale et renforcer le tissu social.»

Soutien aux grands festivals du département en 2025 :

DARC
140 000 €

Musique au Pays de George Sand
33 000 €

Pour que l'Esprit Vive de la Prée
11 000 €

Les Amis du Festival de Gargillesse
9 200 €

Lisztomanias de Châteauroux
22 000 €



Lire, écouter, voir...

Avec la BDI

La lecture pour tous

Lieux de vie et de partage, les bibliothèques et médiathèques se trouvent au cœur de la vie locale et constituent souvent le premier équipement culturel de proximité en milieu rural.

La bibliothèque départementale de l'Indre (B.D.I) œuvre au service des 93 bibliothèques du réseau de l'Indre et de ses plus de 15 000 adhérents. À ce titre, elle contribue notamment au renforcement de la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, elle propose des collections et des services aux bibliothèques du réseau et contribue à la formation des agents et des bénévoles.

La B.D.I poursuit la mise en œuvre du Contrat Départemental Lecture (CDL 2024 - 2026) avec l'État. Ce contrat cible prioritairement les territoires ruraux et touche plus largement les publics éloignés de la lecture.

La B.D.I. accompagne les collectivités dans la réalisation de diagnostics de territoires. Elle organise des formations pour les bénévoles et salariés du réseau, et met à disposition des supports d'animation pour soutenir l'activité des bibliothèques.

Nouveaux outils d'animation

En 2025, 1077 objets d'animation ont été prêtés (expositions, jeux interactifs, Kamishibai...).

De nouveaux outils d'animation ont été ajoutés au catalogue : les expositions Étincelles, Enquête à Libertyland(es) ; Dans la tête de Linette ; deux contes en tissus : La grenouille à grande bouche et Boucle d'ours ; Des instruments de musique pour la petite enfance (bancs d'éveil musical).

Au delà des 190 000 documents physiques mis à disposition, la B.D.I propose également une offre de ressources numériques (livres numériques, vidéos, presse et formation en ligne).

- Le film le plus visionné en 2025 : "En fanfare" d'Emmanuel Courcol
- Le livre le plus téléchargé en 2025 : " Madelaine avant l'aube ". Prix Goncourt des Lycéens 2024 de Sandrine Collette.

« Sur les Routes de l'Indre » avec l'artiste ZIAKO

Pour la troisième année, Ziako, en partenariat avec la B.D.I, a présenté des ateliers ludiques de sensibilisation au tri des déchets destinés aux scolaires, au sein des bibliothèques du réseau départemental de lecture publique. Ce dispositif, intitulé « Sur les Routes de l'Indre », est complété par des malles thématiques de documents (environnement, recyclage, circuit des déchets...) prêtées par la B.D.I, et une exposition photographique de l'artiste.

En 2025, six bibliothèques ont accueilli ce projet (La Berthenoux / Le Blanc / Montipouret / Moulins sur Céphons / Reuilly / Saint-Valentin). Cette opération offre également, à chaque fin de séance, un concert gratuit avec les chansons de Ziako, extraites de son album intitulé « Le 7^e Continent » en référence aux déchets qui polluent la planète.

Le réseau des bibliothèques de l'Indre :

93	bibliothèques
12 700	m ² cumulés
80	salariés
340	bénévoles
15 700	adhérents
420 000	documents imprimés

La B.D.I, c'est aussi :

12	agents permanents
5	secteurs d'intervention (Centre, Sud Est, Est, Nord, Sud Ouest).
75 000	prêts par an
219	accueils de bibliothèques sur site
22	journées de formation organisées
2	navettes assurant la déserte de 78 communes, 2 fois par semaine

14 909

usagers inscrits actifs
et collectivités

24 532

réservations affectées
sur le site biblio56.fr

50 997

documents empruntés
directement à la BDI



Prix Escapages 2025

La création du Prix Escapages est le fruit d'un travail de coopération entre des partenaires du monde éducatif, institutionnel et associatif, motivés par le développement et la promotion de la lecture. En septembre 2025, la 23^e édition s'est ouverte, regroupant un peu plus de 11 000 lecteurs, dont 30 bibliothèques, 7 lycées, 11 collèges et 128 écoles. Les résultats seront communiqués au printemps 2026.

Escapages, Prix des lecteurs de l'Indre, récompense les livres préférés des jeunes lecteurs ainsi que des adultes qui participent tout au long de l'année scolaire.

Ainsi, 36 livres sont en sélection, avec 4 titres répartis sur 9 catégories d'âge :
2 ans // 4 ans // 6 ans // 8 ans // 10 ans // 12 ans // Ados // Young Adult // Escapages +

L'édition commencée en 2024, s'est terminée en 2025 par un vote et une proclamation des résultats lors du salon du livre jeunesse à la médiathèque Equinoxe de Châteauroux, en présence de certains auteurs du prix. L'implication du Département dans la réalisation du Prix se manifeste par un financement de 11 600 €, ainsi que par l'acquisition d'ouvrages et la mobilisation d'agents de la B.D.I. qui participent aux comités de lecture en partenariat avec des bibliothèques du réseau.

Participation au Tour de l'Indre

Pour la troisième fois, la Bibliothèque départementale de l'Indre a accompagné le Tour de l'Indre des Sports. Elle était présente sur 7 étapes du Tour. À cette occasion, la B.D.I. a fait découvrir son action sur le territoire et valorisé les bibliothèques de son réseau. Elle a proposé une sélection d'ouvrages autour du sport, et des outils d'animation.



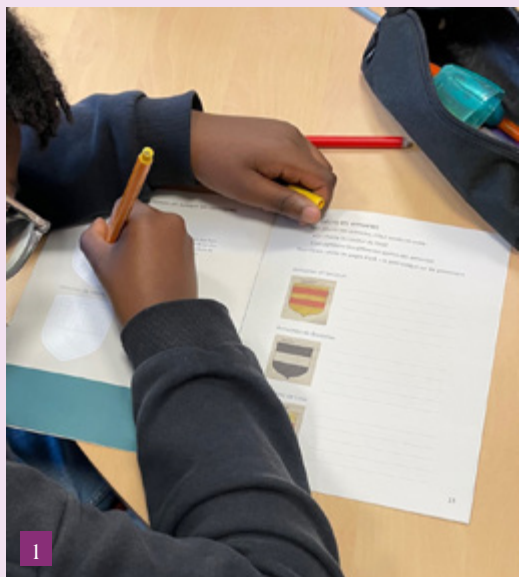
Animation "dans la tête de Linette" durant le Tour de l'Indre

Les archives départementales

La culture accessible à tous

Les Archives départementales accueillent gratuitement, quatre jours par semaine, toute personne désirant effectuer une recherche historique ou administrative. L'activité en salle de lecture a connu une hausse notable avec 478 lecteurs inscrits (417 en 2024) et 8771 documents consultés au cours de 1406 séances de travail. Les Archives ont par ailleurs répondu à 1100 demandes de recherches par correspondance de la part de particuliers et de professionnels.

Les Archives départementales sont également à la disposition des scolaires. En 2025, 1230 élèves du primaire et du secondaire ont pu bénéficier d'une activité du service éducatif : visite d'exposition, de Château-Raoul et de Châteauroux, atelier de calligraphie, étude d'un dossier documentaire... Deux nouveautés sont venues enrichir l'offre de ce service : un atelier héraldique et un dossier documentaire consacré à l'évolution urbaine du quartier Saint-Jean de Châteauroux.

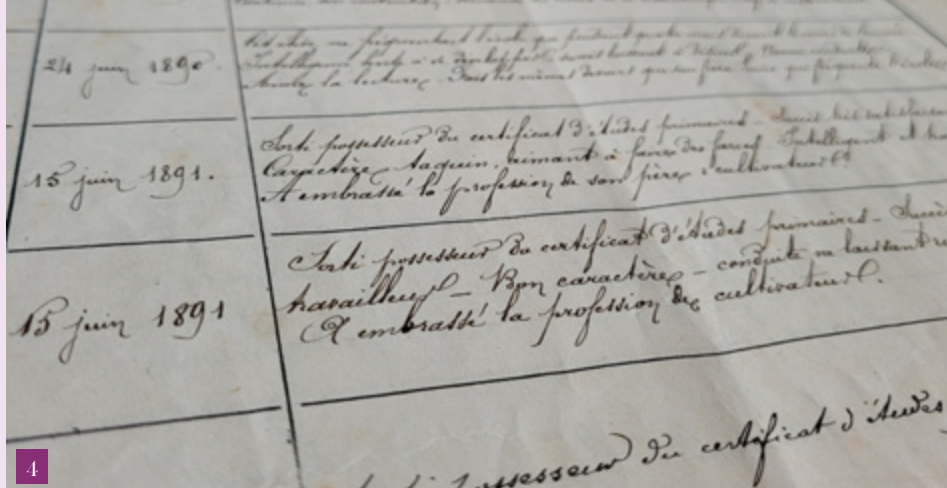


Du 4 février au 31 mai 2025, les Archives départementales ont présenté l'exposition "Tant de monuments restaurés avec art... Les Dauvergne et le patrimoine berrichon", dont le commissariat a été confié à Olivier Prisset. Celle-ci achevait une rétrospective consacrée aux architectes Dauvergne coordonnée par les Archives départementales, en partenariat avec quatre autres établissements culturels de l'Indre.

Elle a été suivie en juin de l'exposition *Indre 1944-1945, de la guerre à la paix*, conçue en collaboration avec Philippe Barlet, Jean-Louis Laubry, Christophe Moreigne et Jean-Luc Stiver, et en partenariat avec l'Association des Amis du Centre de la Résistance et de la Déportation de l'Indre. Chaque exposition a été accompagnée d'une conférence. Ces actions culturelles ont permis de toucher 540 personnes.

Le partenariat avec l'Agence d'Attractivité de l'Indre pour la participation des Archives à l'opération Secrets de fabrique s'est poursuivi. Elles ont ouvert leurs portes à l'occasion de 5 visites programmées par l'A2I ainsi que lors des Journées du patrimoine et occasionnellement pour des groupes. 120 curieux ont ainsi pu découvrir les coulisses des Archives.





4

Conserver et protéger un patrimoine commun

Les entrées d'archives publiques et privées représentent 255,36 mètres linéaires de documents papier et 1,5 Go d'archives électroniques. Sont à signaler, en matière d'archives publiques, les dossiers des élections de 2008 à 2022 versés par la préfecture (8,4 ml), des dossiers de détenus de la maison centrale de Châteauroux, ainsi que du Service probatoire d'insertion et de probation (10,6 ml), les dossiers d'alignement des routes de la circonscription de La Châtre (1839-1957, 119 plans), les minutes de notaires d'Argenton-sur-Creuse (1826-1924, 24 ml) et les archives des écoles de la circonscription de La Châtre (1865-2025, 2,94 ml). Les archives communales de Chazelet, Le Poinçonnet (dépôt partiel), Luçay-le-Mâle, Méobecq, Sarzay et Vicq-sur-Nahon ont été prises en charge.

Du côté des archives privées, l'Union départementale des syndicats CGT de l'Indre a déposé ses archives historiques aux Archives départementales (1920-2010, 96 ml). Notons également le don des archives de la société de gymnastique et de musique « La Jeanne d'Arc » de La Châtre (1924-1952, 0,04 ml), de photographies de mariages et d'événements locaux du studio Bertrand à Levroux (1970-2000, 2,34 ml), de 5 photographies de la seconde guerre mondiale (1944) et l'acquisition d'archives concernant le château de la Guichonnerie, commune de Saint-Pierre-de-Jards (1571-1800, 0,25 ml).

Les archives communales déposées de Luzeret, Migné, Obterre, Sainte-Sévère-sur-Indre et Vigoux ont été classées, de même que des versements du Cabinet du Président du Conseil départemental (1979-2015, 6,3 ml) et de la préfecture (Bureau des rapatriés, 1957-2009, 6,5 ml et Bureau de la réglementation générale et des élections, 2008-2022, 15,6 ml), ainsi que les archives scolaires collectées.

Par ailleurs, des fonds entrés de longue date ont été réévalués conformément aux nouvelles instructions de tri : environ 340 ml d'archives ont été examinées, dont 276 ml sont éliminables. En ce qui concerne les archives privées, l'accent s'est porté sur les fonds iconographiques, notamment les photographies du fonds Nicault, spécialiste de la seconde guerre mondiale (101 J, 300 pièces), les plaques de verre du fonds Gaujard-Guillemont (56 Fi, 680 p.), la partie iconographique du fonds du collège catholique de Lourdoueix-Saint-Michel (39 J, 1^{ère} moitié du XX^e siècle, 378 p.) et la reprise avec indexation de l'instrument de recherche des affiches (12 Fi, 2139 p.). Les fonds des familles Bertrand (86 J, 1784-1879, 0,7 ml) et Lacan (115 J, 1932-1976, 0,65 ml) ont également été classés.

Afin de garantir une meilleure conservation sur le long terme des documents, 23 registres ont été restaurés, 21 ml de documents dépoussiérés et 88 ml reconditionnés dans des boîtes adaptées.



5

Une offre en ligne toujours plus complète

Les opérations de numérisation se sont concentrées sur les tables alphabétiques de l'Enregistrement, sources utiles aux recherches généalogiques, 35 affiches, la collection Joseph Thibault (série des portraits berrichons et série consacrée à George Sand) et deux fonds photographiques relatifs à la seconde guerre mondiale : le fonds Nicault et le fonds René Quinquet (chantier de jeunesse de Mézières-en-Brenne). En tout, 110 600 vues ont été réalisées.

Le site internet des Archives départementales s'enrichit régulièrement de nouveaux inventaires au fur et à mesure de l'achèvement des classements, et de nouvelles images numérisées à partir des fonds des Archives ou des dépôts et prêts des communes ainsi que de contenus culturels à destination des scolaires et du grand public. Une page proposant des exercices de paléographie, afin de s'entraîner à déchiffrer les écritures anciennes, a notamment été mise en ligne, et un calendrier de l'Avent a rythmé le mois de décembre en présentant une affiche ancienne par jour, accompagnée d'un commentaire historique.

Revoir "Les Archives s'affichent"



1 - Atelier héraldique.

2 - Alfred Dauvergne, Église Saint-Martin d'Ardenes, entrée latérale (25 juin 1851, encre et lavis sur papier, AD56, Ifi 157).

3 - Visite guidée de l'exposition "Indre 1944-1945" le 14 août 2025.

4 - Registre matricule de l'école du hameau de la Poulinière à La Berthenoux (1890-1906, 1879 W 290).

5 - Un sapeur-pompier de Levroux dans son camion (80 Fi, juillet 1980, cliché Bertrand).

Protéger les biens et les personnes

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre veille à la protection des personnes, des biens et de l'environnement sur l'ensemble du territoire.

p.68

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre



SAPEURS-POMPIERS

SAPEURS-POMPIERS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre

Budget du SDIS

Le montant des dépenses 2025 est de 24,32 M€ soit 21.12 M€ en section de fonctionnement et 3,2 M€ en section d'investissement. La contribution du Département s'élève à 8,84 M€ en fonctionnement et à 1,02 M€ en investissement. Les contributions du Département s'élèvent à 9.86 M€ représentant 53,10 % du total des contributions perçues par le SDIS (communes, EPCI et Département).

Activité opérationnelle

Interventions

L'année 2025 aura été marquée par une légère augmentation de notre activité opérationnelle (+ 2,7%). Cette hausse est induite par une augmentation dans les domaines de la lutte contre les incendies (+31%) et en majorité les feux d'espaces naturels, des soins et secours d'urgence aux personnes (+3%), des secours routiers (+8,6%) et des interventions en baisse en matière d'opérations diverses (-35,4%).

14 820 interventions ont été réalisées en 2025, nécessitant 23 695 sorties d'engins dont près de 65% en période diurne (7 h – 19 h).

La disponibilité de ces derniers diminuant, il est de plus en plus courant que deux Centres d'Incendie et de secours (CIS) soient nécessaires pour effectuer la mission dans de bonnes conditions, entraînant des délais d'intervention plus long pour le requérant. Cette fragilité se concentre sur les périodes diurnes du lundi au vendredi, avec une moyenne de 120 agents mobilisables. La nuit et lors des week-ends, il n'est pas rare d'atteindre des chiffres égaux ou supérieurs à 400 sapeurs-pompiers disponibles à l'instant t. Les services de l'Etat-major vont mettre en œuvre des solutions pour recruter en collaboration avec les maires.

Les sapeurs-pompiers de l'Indre sur le Tour de France masculin et féminin

Le dimanche 13 juillet 2025, l'Indre a accueilli la 9^e étape du Tour de France masculin, reliant Chinon à Châteauroux. Les sapeurs-pompiers du département se sont fortement mobilisés pour sécuriser les nombreux spectateurs massés le long des routes ensoleillées et assurer une couverture des secours sur tout le territoire.

Les centres d'incendie et de secours de Martizay, Azay-le-Ferron, Mézières-en-Brenne, Buzançais et Villedieu-sur-Indre, situés à proximité immédiate du parcours, ont participé à un dispositif spécial. Une partie des effectifs a été déployée sur des sites stratégiques préalablement repérés, tandis qu'un groupe mobile suivait l'itinéraire. Au total, près de 100 sapeurs-pompiers ont été engagés, intervenant à six reprises pour des demandes de secours directement liées à l'événement.

Quelques semaines plus tard, le mercredi 30 juillet, les sapeurs-pompiers ont également assuré la sécurité lors du passage du Tour de France féminin, lors de la 5^e étape entre le Futuroscope et Guéret, traversant les communes indriennes de Tilly et Beaulieu.

2-3 Feux de végétation en 2025 : les sapeurs-pompiers de l'Indre face à une saison estivale intense

L'été 2025 a été marqué par une intensification des feux de végétation, tant à l'échelle nationale que locale. Dans l'Indre, ces incendies ont ravagé près de 620 hectares de végétation.

Le 4 juillet, 200 hectares ont été détruits par 14 départs de feu, mobilisant l'ensemble des ressources spécialisées du SDIS.

Cette année encore, le Pélicandrome de l'aéroport de Châteauroux-Centre a été activé à huit reprises, permettant le largage d'eau par deux avions Air-tractor en appui des sapeurs-pompiers.

Le SDIS de l'Indre a aussi participé à l'effort national en déployant, à six reprises, deux camions citernes feux de forêts et un véhicule de commandement dans les départements d'Indre-et-Loire, de l'Aude, du Cher et de la Haute-Vienne. Enfin, l'Indre et le Cher ont bénéficié d'un renforcement de la zone de défense et de sécurité Ouest, avec le pré-positionnement de deux groupes d'intervention feux de forêts sur les deux départements du 15 au 17 août.

Challenge secours-routiers

L'organisation du challenge national du secours routier en juin dernier à Châteauroux, moment de compétition mais surtout de convivialité, a réuni 27 délégations, dont 2 étrangères et quelque 250 sapeurs-pompiers. Remercions plus particulièrement l'investissement du Président de l'association, l'adjudant-chef F. Messin, les 120 bénévoles mais également tous les sapeurs-pompiers et PATS qui sont venus prêter main-forte dans l'organisation de cette manifestation.

Inauguration de la pharmacie à usage intérieur

Exigence réglementaire pour la dispensation des médicaments, dont l'oxygène utilisée au quotidien pour nos interventions relevant du secours à l'urgence, c'est en septembre que cette inauguration s'est faite dans les locaux du SDIS grâce aux efforts de tous les services contributeurs, que ce soit le SSSM ou le service logistique. Cette étape est le résultat d'un travail préparatoire conséquent avec l'ARS et mené sous la responsabilité de la pharmacienne lieutenant-colonelle Laurence BLANC.

Volontariat

Fort d'un effectif de plus de 1100 sapeurs-pompiers volontaires, le corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Indre est majoritairement composé de volontaires. Il est par ailleurs à noter que l'effectif féminin est en hausse, soit 31% avec le service de santé et de secours médical.

Résultat d'une réflexion conduite en 2025 par l'équipe de direction, une nouvelle organisation territoriale a également vu le jour avec la création d'un groupement territorial et de 7 bassins de centres. L'objectif est de mieux prendre en compte les contraintes impactant le volontariat : sollicitation et disponibilité opérationnelle, appui administratif auprès des chefs de centre avec la création de deux postes d'assistant de bassins, soutien managérial plus affirmé, développement du volontariat avec une ressource humaine dédiée à ce sujet, et une attention toute particulière concernant les conventions de disponibilité signées avec les employeurs.

Enfin, notre projet d'établissement consacre un axe majeur à la consolidation et à la pérennisation de notre modèle de sécurité civile fondée notamment sur le volontariat.

24,32

de dépenses réelles dont :
21,12 M€ en fonctionnement et
3,2 M€ en investissement

14 820

interventions

23 695

sorties d'engins



Une collectivité de proximité

Grâce à une bonne gestion de la collectivité depuis des années et à l'implication de ses agents au quotidien, le Département est en capacité de maintenir ses investissements dans le territoire. Pour les plus fragiles, tout âge confondu, pour les collèges, les routes, les sapeurs-pompiers, les communes, la culture, la vie associative et la patrimoine, le Département est et sera à vos côtés.

p.72

Rapport financier 2025

p.80

Un service public, des ressources humaines

p.80

Les ressources numériques

p.82

Informier et valoriser les actions départementales



Rapport financier 2025

Plus que jamais en 2025, le Département de l'Indre a continué à se mobiliser fortement pour remplir ses missions efficacement et durablement en donnant une priorité aux besoins du quotidien des Indriens confirmant son rôle incontournable de garant de toutes les solidarités humaines et territoriales. Notre collectivité a poursuivi ses efforts et tenu ses engagements au bénéfice de l'ensemble des acteurs de notre territoire par ses investissements massifs pour impulser une économie qui fait vivre nos villes et nos villages.

Les efforts ont été concentrés au service de nos concitoyens tant dans les domaines de la solidarité envers les familles et les populations les plus fragiles, de l'éducation, de la sécurité, de la culture, du sport, des infrastructures, des transitions énergétiques qu'à travers toutes les formes d'intervention et de soutien volontaristes des acteurs locaux, indispensables à l'aménagement et à l'attractivité de l'ensemble du territoire.

Notre Assemblée confirme, de nouveau en 2025, sa volonté et sa détermination à conjuguer responsabilité, qualité de gestion et ambition territoriale pour satisfaire l'ensemble des habitants de l'Indre, des communes, des associations et des entrepreneurs, chacun contribuant à la force vive de notre département.

Les chiffres du compte administratif

L'exercice 2025 a permis de consolider l'action engagée en faveur de nos concitoyens en faisant vivre la notion de double solidarité, humaine et territoriale, qui est au coeur de nos missions. Dans tous les domaines, la volonté de porter une politique publique efficiente a été privilégiée au profit de l'ensemble du territoire. Malgré un contexte contraignant sur la section de fonctionnement, notre collectivité a fait le choix d'accélérer ses investissements de façon significative pour l'avenir de l'Indre, consciente de son rôle majeur dans la dynamisation de son territoire.

Le budget du Département a été exécuté à hauteur de 85 % avec 238.225.576,61 € de dépenses réelles dont 227.315.544,27 € en fonctionnement et 60.910.032,34 € en investissement.

Le taux d'exécution démontre que les prévisions budgétaires continuent à être estimées au mieux des besoins recensés. Les recettes réelles, exécutées à plus de 100%, s'élèvent à 309.783.210,18 €, dont 268.554.526,20 € en fonctionnement et 41.228.683,98€ en investissement.

L'exécution du budget s'est traduite en 2025 par la production de 26 297 mandats. Parallèlement, 11 109 titres de recettes ont été émis, permettant le recouvrement des sommes dues par les différents redevables du département. 954 virements de crédits ont été saisis et 7 régies suivies.

Les grandes masses budgétaires

- La structure des ressources 2025

Les recettes réelles de fonctionnement ont enregistré une hausse de 2% principalement en raison de l'augmentation de la Taxe sur les Conventions d'Assurance (TSCA) et des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) qui ont retrouvé une dynamique sur l'année 2025.

Concernant les DMTO, qui représentent 6,5 % des recettes réelles de fonctionnement, il est à noter que le Département de l'Indre a poursuivi en 2025 la stabilité du taux minimal de 3,80 % pour maintenir une politique fiscale avantageuse en faveur de l'accession à la propriété de ses habitants.

Avec les pertes successives des produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la CVAE, les impôts locaux ne sont plus constitués que de l'IFER.

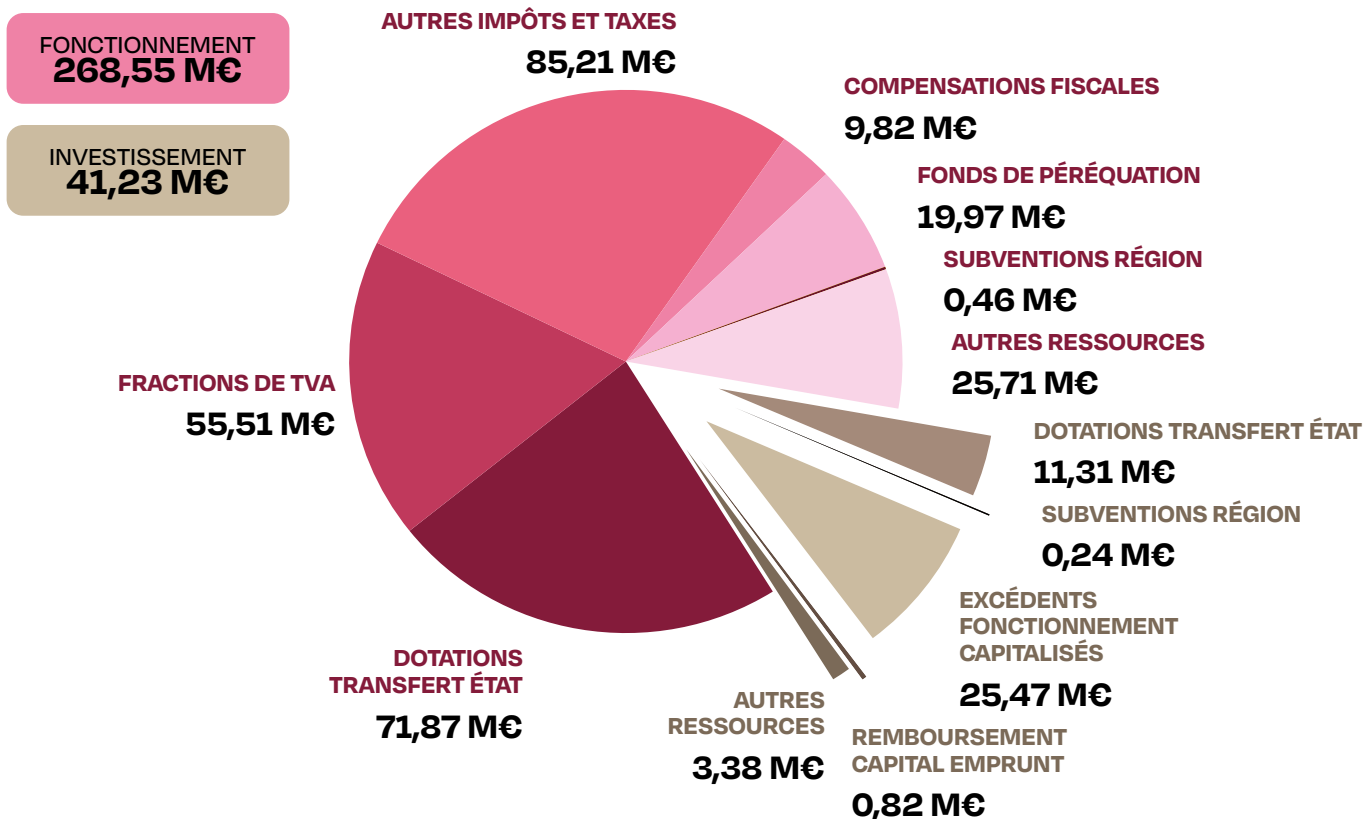
Compte tenu des réformes fiscales, les fractions de TVA constituent désormais une des principales ressources des départements et les exposent davantage à la conjoncture économique. Les fractions de TVA représentent près de 21 % des recettes départementales de l'Indre en 2025.

Compte tenu du gel décidé en loi de finances pour 2025, le produit issu des fractions de TVA n'a pas évolué par rapport à 2024. La croissance de la TVA n'aura été une sécurité qu'à court terme : gel en 2025, progression ralentie en 2024 à +1,2 % contre +2,8 % en 2023.

Les ressources issues des deux fonds de péréquation, le DCP (dispositif de de compensation péréquée) et le fonds national de péréquation des DMTO, qui s'élèvent à 19,9M€, sont en recul de 3,2%.

Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), celle-ci présente une évolution de +1,3 % compte tenu de la part péréquation réservée aux collectivités les plus défavorisées.

RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES



- Une section de fonctionnement fortement marquée par les politiques en faveur de la famille et de la solidarité

La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste la priorité tout en assurant la qualité du service public rendu aux habitants de l'Indre.

227,3 M€ de crédits sont consacrés en 2025 à la section de fonctionnement pour l'exercice des compétences départementales dont le secteur primordial est l'organisation de l'action en matière de solidarité humaine. Les dépenses relatives au domaine social, au coeur de nos missions, sont en

perpétuelle croissance, leur évolution guidant celle des dépenses totales de fonctionnement.

Outre les dépenses sociales, les dépenses de fonctionnement comprennent les charges à caractère général et les charges de personnel qui enregistrent une minime diminution par rapport à 2024.

Les subventions versées aux associations et aux tiers publics progressent de près de 5 %.

Ainsi, notre collectivité ne renonce à aucun de ses objectifs en assumant la diversité des missions qui sont les siennes : maintien et développement d'actions, de services et de politiques publiques volontaristes dans les domaines éducatif, culturel, sportif, touristique et environnemental sans oublier notre soutien accru au SDIS pour la sécurité de chacun et notre combat contre la désertification médicale.

RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



■ PRÉVENTION ET ACTION SOCIALE
■ TRANSPORTS
■ SERVICES GÉNÉRAUX

■ ENSEIGNEMENT
■ SÉCURITÉ
■ CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

■ AMÉNAGEMENT, ATTRACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT

Le budget dédié aux politiques sociales s'élève à 162M€, soit +6M€ supplémentaires par rapport à 2024. Représentant 71,3% des dépenses de fonctionnement, ce secteur progresse de nouveau à un rythme soutenu.

Le Département de l'Indre a poursuivi en 2025 sa mobilisation pour accomplir prioritairement ses missions sociales. Chaque citoyen - enfant, personne âgée, personne touchée par le handicap, personne fragile - a pu bénéficier du soutien de notre collectivité. Cet accompagnement a permis d'apporter une réponse aux besoins de chacun pour lutter contre les inégalités et contribuer

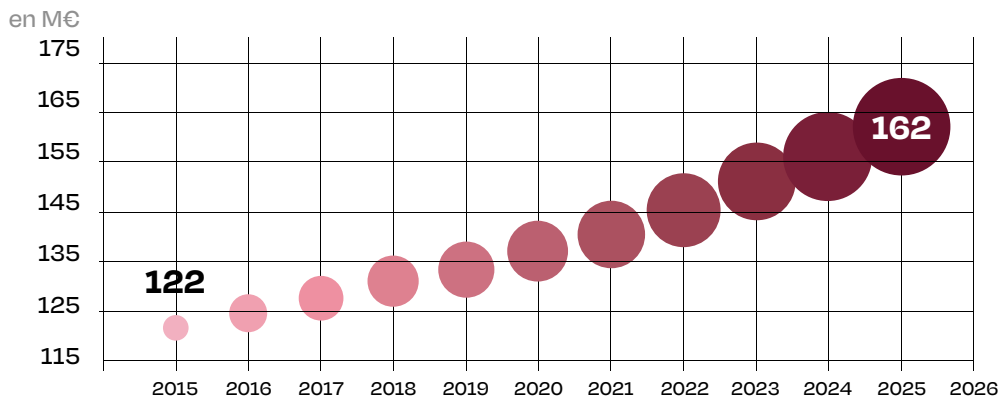
au mieux-vivre et au mieux-être des Indriens.

La dynamique des dépenses sociales s'observe dans tous les secteurs : celui des personnes âgées avec notamment le versement de l'APA et les frais de séjours en établissements, celui des personnes touchées par le handicap avec le versement de la PCH, celui des personnes en difficulté avec le versement de l'allocation du RSA et enfin celui consacré à l'enfance et à la famille. Globalement, les dépenses liées aux 3 Allocations Individuelles de Solidarité (APA, PCH et RSA) s'élèvent à 72,64M€, en hausse de 5,2 % avec une progression

plus soutenue pour l'APA.

Plus que jamais indispensable auprès des plus fragiles, la politique active d'action sociale menée par notre collectivité aura de nouveau en 2025 permis de prendre en compte et de répondre aux besoins croissants des habitants de l'Indre. Venir en aide aux enfants, aux familles, à nos aînés, aux personnes démunies dans la construction de leur parcours de vie, telle est la compétence première du Département qui place les dépenses de fonctionnement sous le signe de la solidarité humaine.

EVOLUTION DES DÉPENSES LIÉES AUX SOLIDARITÉS HUMAINES



- Une trajectoire d'investissements fortement dynamique pour des équipements significatifs en faveur de l'attractivité du territoire

Les investissements départementaux sont en nette augmentation de 11,7 % par rapport à 2024 et atteignent 60,9M€. Les efforts de gestion et la stratégie menée en matière d'investissement permettent de renforcer et d'améliorer la qualité des services publics et confirment la volonté d'un niveau d'équipement durable et toujours soutenu au profit des citoyens, des acteurs publics et privés de l'ensemble de notre territoire.

Le volume de crédits consacré aux dépenses d'équipements s'établit à 60M€ contre 53,6M€ en 2024 soit une hausse de 12 %. Ce volume de crédits est injecté dans l'économie locale grâce à nos investissements sous maîtrise d'ouvrage via notre politique de travaux routiers et bâtimentaires et grâce à nos subventions versées aux tiers.

↳ **Les subventions versées aux tiers**, notamment aux communes, tiennent une place considérable dans nos investissements à hauteur de 15,5M€, enregistrant une croissance de +22 %.

Ainsi, le Département, pour contribuer au développement de son territoire, intensifie ses interventions volontaires dans les

domaines de l'aménagement, l'animation, la culture, le sport, l'environnement et l'attractivité.

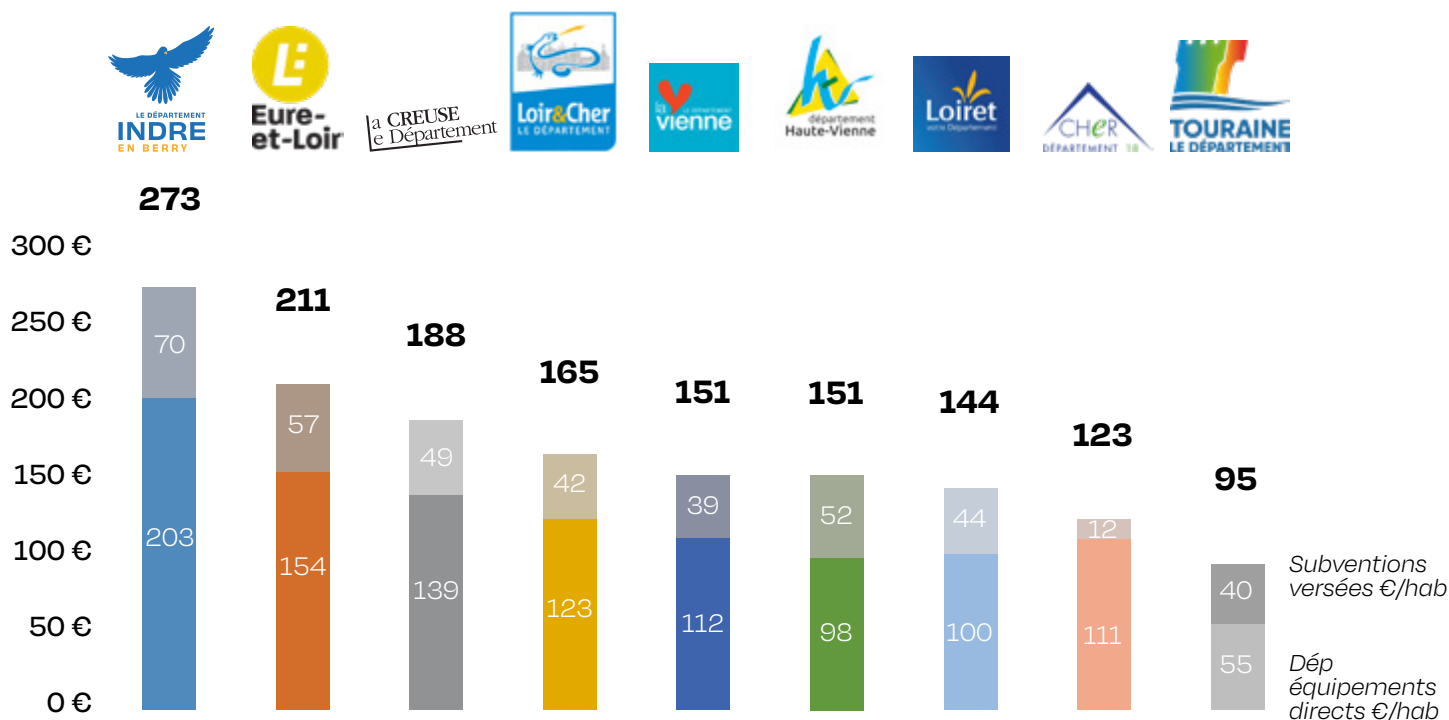
Avec un ratio « subventions versées en € par habitant » qui atteint 70, l'Indre est en tête des Départements limitrophes et des Départements de la Région Centre-Val de Loire.

↳ **Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage** progressent de 8,9 % pour atteindre un volume de 44,4M€. Elles concernent en particulier un investissement de 38,9M€ de travaux dont 25,9M€ en faveur du réseau routier, 8,2 M€ à destination des travaux dans les collèges et 1,6M€ au titre des voies vertes.

Le ratio des dépenses d'équipements directs par habitant s'élève 203€/hab et place l'Indre en première position des Départements limitrophes et des Départements de la Région Centre-Val de Loire.

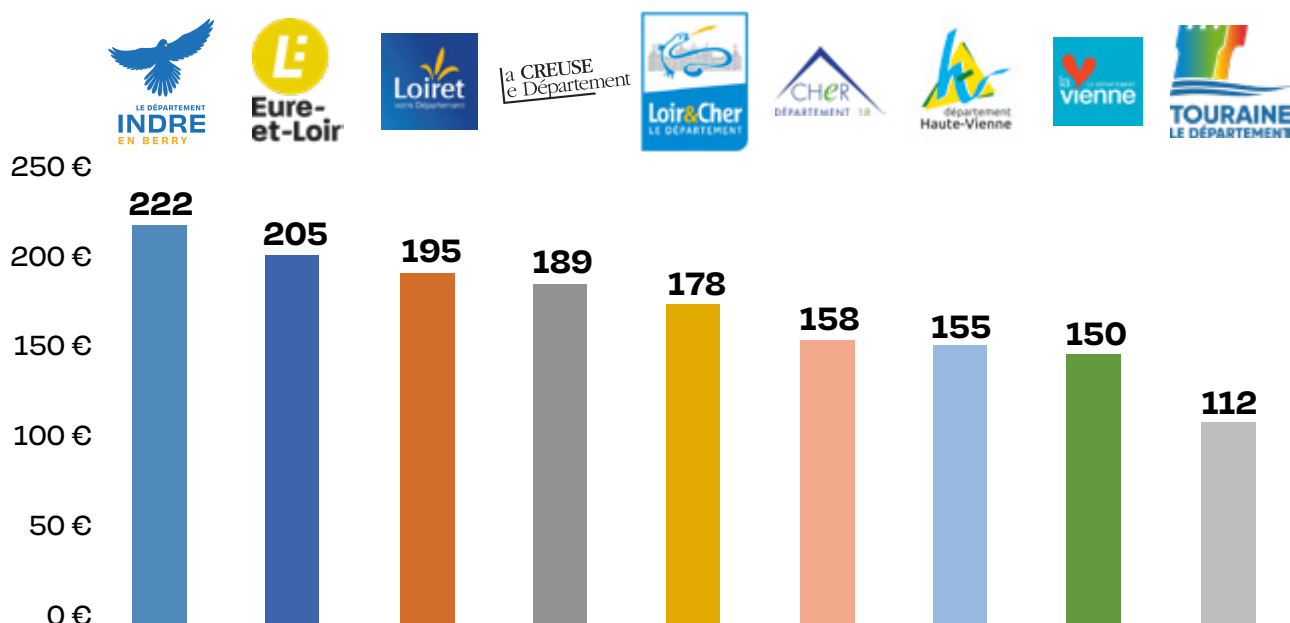
Par conséquent, le ratio des dépenses d'équipements (directs et indirects) poursuit sa croissance pour atteindre 273€/habitant et demeure le ratio le plus élevé des Départements limitrophes de l'Indre et des Départements de la Région Centre-Val de Loire.

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 2025 EN €/HAB DES DÉPARTEMENTS DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET DES DÉPARTEMENTS LIMITROPHES DE L'INDRE



De même, sur la durée, le ratio moyen 2021-2025 des dépenses d'équipement par habitant atteint 222€ et demeure le plus élevé des Départements limitrophes de l'Indre et des Départements de la Région Centre-Val de Loire.

MOYENNE 2021-2025 DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DES DÉPARTEMENTS DE LA RÉGION CVL ET DES DÉPARTEMENTS LIMITROPHES DE L'INDRE EN €/HAB



Plus que jamais en 2025, notre Département a tenu ses engagements en accentuant ses investissements avec une priorité donnée :

- à l'amélioration des infrastructures et réseaux de notre territoire pour permettre à tous de se déplacer en toute sécurité
- à la qualité de vie de nos collégiens pour que grandir et apprendre dans l'Indre soit une chance
- à la sécurité de nos habitants via notre financement volontaire et exceptionnel en faveur du SDIS
- au soutien volontaire du secteur communal, essentiel pour le financement et la réalisation de leurs projets d'investissement
- à l'accompagnement du Syndicat Mixte RIP36 dans le projet « Territoire Connecté et Durable » dans le cadre de notre Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique
- à la transition énergétique et à l'adaptation au changement climatique

Ainsi, le Département fait des solidarités territoriales son objectif majeur en consolidant ses interventions en faveur de l'aménagement équilibré et de l'attractivité de l'ensemble du territoire indrien.

- Le financement des dépenses d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent, en 2025, à 41,2M€ comprenant en particulier le FCTVA, la DSID et la DDEC.

Reflétant la capacité du Département à rembourser sa dette en capital (à hauteur de seulement 822.165€) et à autofinancer une partie de ses investissements, l'épargne brute (correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement) s'élève, en 2025, à 41,2 M€.

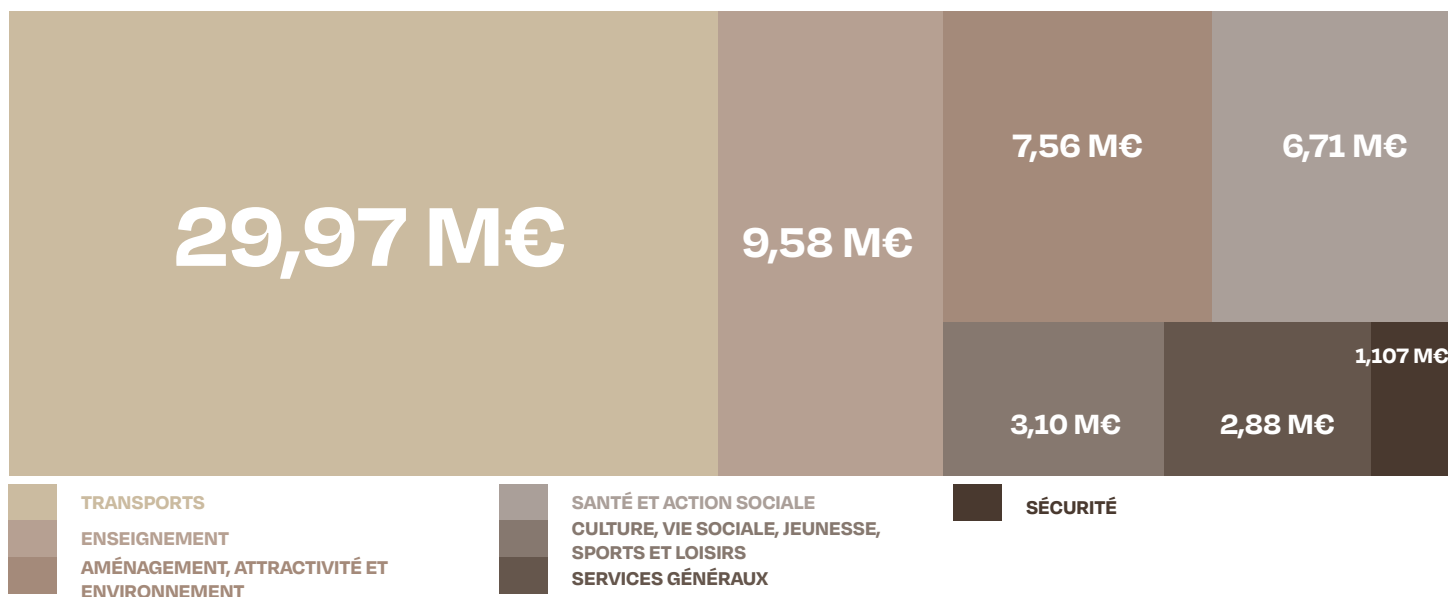
Ainsi, l'épargne, additionnée aux ressources propres, permet l'autofinancement intégral des dépenses d'investissement. Le

Département, toujours soucieux de ne pas s'endetter afin de limiter les charges de remboursement à venir, parvient à ne pas souscrire de nouvel emprunt sur l'exercice 2025.

La poursuite du désendettement s'observe avec un encours de dette au 31 décembre 2025 qui s'établit à 6,1M€. Ce montant permet de conserver un très bon niveau de solvabilité financière du Département mesurée par une capacité de désendettement inférieure à 2 mois.

En 2025, l'Indre reste l'un des Départements les moins endettés avec un stock de dette de 27,5€ par habitant.

RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



Le maintien de ratios financiers équilibrés (ratios légaux 2025)

L'article 16 de la loi du 6 février 1992 dite "loi ATR" et son décret d'application du 27 mars 1993 font obligation aux Départements de publier en annexe de leurs documents budgétaires une série de ratios de gestion.

Intitulé	Signification	Valeurs CA 2025	Moyennes nationales (CA 2024)
Dépenses réelles de fonctionnement / population *	Mesure du niveau du service rendu et des charges récurrentes	1015,75	1054
Recettes réelles de fonctionnement / population	Mesure des moyens financiers récurrents	1207,53	1134
Dépenses d'équipement brut / population	Mesure l'effort d'équipement	273,34	131
Encours de dette / population	Mesure l'ampleur de l'endettement	27,51	524
DGF / population	Mesure de la principale des dotations de l'État versées aux départements	210,79	125
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Mesure relative des charges de personnel	23,99 %	22 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	Mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement	84,42 %	97 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget	22,64 %	12 %
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	Mesure volumétrique de l'endettement	2,28 %	46 %
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	Mesure la capacité à investir	15,36 %	NC

* Population totale issue du décret du 29/12/2024 : 222 400 habitants

Un service public, des ressources humaines

Paye, Prévention et Protection Sociale

> **Protection Sociale Complémentaire du risque prévoyance :** Le Département de l'Indre a souscrit un contrat de prévoyance collective pour ses agents qui a pris effet au 1er janvier 2025 pour une durée de six ans, avec le prestataire ALLIANZ Vie Collecteam avec une participation financière de 17,50 € brut mensuel. Au 1er juillet 2025, cette participation financière a été revalorisée à 20 € brut mensuel lors de la séance du Conseil départemental du 23 juin 2025. 490 agents ont souscrit à ce contrat collectif proposé.

> **Protection Sociale Complémentaire du risque santé :** Le Département de l'Indre, après avis du Comité Social Territorial en date du 13 mars 2025, a décidé d'opter, lors de la séance du Conseil départemental du 23 juin 2025, pour la modalité de la labellisation, à compter du 1er janvier 2026. Une participation au financement des garanties d'assurance couvrant les risques de santé des agents a également été fixée à 20 € brut mensuel, à compter du 1er janvier 2026.

> **Participation aux repas pris par les agents :** Le Département de l'Indre participe au prix du repas de chaque agent de la collectivité ayant un indice brut inférieur ou égal prédéterminé réglementairement et déjeunant dans l'un des deux restaurants inter-administratifs. Après avis du Comité Social Territorial du 15 mars 2025, le Conseil départemental a adopté l'inscription d'une subvention d'harmonisation complémentaire, sans condition d'indice brut plafonné bénéficiant à chaque agent qui fréquente, à compter du 1er juillet 2025, l'un de ces deux restaurants.

> **Visites hygiène et sécurité :** en 2025, ont été organisées des visites prévues par les articles R 253-41 à 47 du Code Général de la Fonction Publique et réalisées par la délégation de la F.3.S.C.T. (composée d'un représentant du personnel et de l'Administration et du Conseiller de Prévention). À l'issue de ces visites, un compte-rendu est rédigé et présenté en séance la F.3.S.C.T.. Ont eu lieu ainsi les visites suivantes : D.S.I., C.E.E.R. de Levroux, U.T. et P.A. de Vatan, C.E.E.R. de Châtillon-sur-Indre, P.A. de Mézières-en-Brenne, P.A. d'Argenton-sur-Creuse, E.S.P. d'Argenton-sur-Creuse et D.A.D.P.H..

Points sur la partie Emploi et Gestion des Carrières

> **Emploi Public :** La Direction des Relations Humaines a participé, pour la troisième année consécutive, le 17 mars 2025, à la journée de l'Emploi Public. Cette journée, en collaboration étroite avec les différentes administrations des trois versants de la Fonction Publique, est l'occasion d'informer sur les missions, la diversité des carrières au sein de la collectivité et de présenter les postes à pourvoir dans les différents secteurs.

> **Rapport Social Unique :** Lors de la séance du Comité Social Territorial du 8 septembre 2025, il a été présenté le Rapport Social Unique (R.S.U.) de l'année 2024 qui recense de nombreux indicateurs statistiques. Il a également été présenté, pour la deuxième fois, les mesure et réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes qui sont calculés à partir des indicateurs du R.S.U.. Le Département a obtenu pour l'année 2024, le score de 78/100. Ces documents ont fait l'objet ensuite d'une délibération du Conseil départemental, le 24 novembre 2025.

> **Délibérations :** La Direction des Relations Humaines a présenté, pour l'année 2025, 7 rapports aux séances du Conseil départemental et 135 rapports aux séances de la Commission Permanente du Conseil départemental.

Formations transversales aux directions

> La formation d'intégration :

Cette formation statutaire obligatoire est de 5 jours pour les agents de catégorie C et 10 jours pour les agents de catégorie A et B recrutés de façon directe ou par concours. La réalisation de cette formation conditionne la titularisation.

En 2025, 17 agents ont suivi cette formation (37 en 2024) : 11 personnes de catégorie C l'ont réalisée en présentiel, 4 agents de catégorie B et 2 de catégorie A l'ont effectuée en distanciel. Au total, cela représente 115 jours de formation.

> Les formations axées sur l'hygiène et la sécurité :

737 jours de formation en 2025 ont porté sur cette thématique telles que : les formations SST (Sauveteur Secouriste du Travail),

habilitations électriques, permis poids lourds, nettoyage des locaux etc...)

En 2024 la formation interne « constat amiable » a été organisée à l'attention des agents de la Direction des Routes. Depuis 2025, cette action est ouverte à l'ensemble des Directions et notamment pour les nouveaux agents. Au total 56 agents ont suivi cette formation en 2025.

> Les préparations aux concours et examens professionnels :

En 2025, 63 agents du Département ont voulu suivre une préparation à un concours ou examen professionnel délivrée par le CNFPT. Certains ont participé aux formations tremplin, avant l'entrée à la préparation aux épreuves.

> Les autres thématiques transversales :

Le nombre de jours de formations dans le domaine du développement durable a quadruplé en 2025 (61,51 jours en 2025 contre 15,8 jours en 2024).

En effet, dans la continuité du projet « Iteeneraire », en 2025, les groupes de travail pour la coconstruction des contenus de formations des métiers prioritaires ont été organisés pour les domaines suivants : espaces verts, ressources humaines, prévention et gestion risques, restauration collective et finances. Au sein du Département, 9 agents ont participé à ces groupes de travail et sont devenus « ambassadeurs métier » et 1 agent de la DATECT a suivi une formation « ambassadeur transition écologique et énergétique ».

Une première formation au nouveau logiciel « SIS MARCHES » a été organisée en 2025 à l'attention de 21 agents.

Libellé	Nb de jours
informatique	322,99
développement durable	61,51
formation personnelle	38,83
communication	37,50
management et organisation	30,50
domaine Technique	29,50
positionnement professionnel	19,00
juridique	18,50
accueil	15,00
savoir de base	11,50
comptabilité	5,33
connaissance en milieu professionnel	1,50
Total	591,66

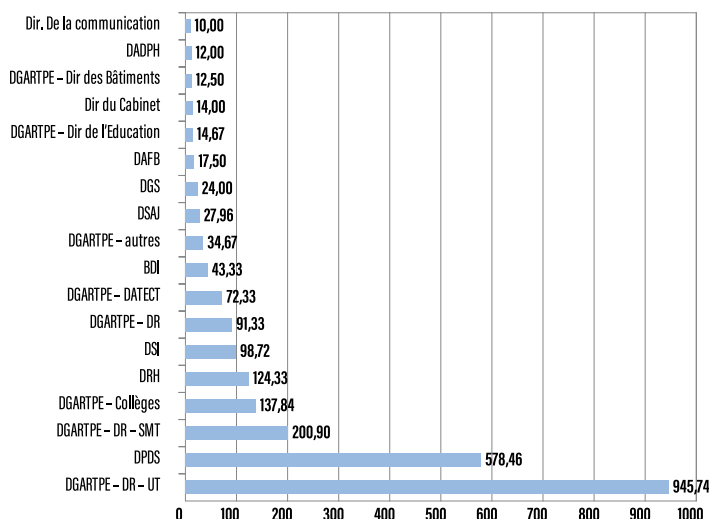
Compte Personnel de Formation

En 2025, 2 agents ont utilisé leur CPF, pour 36 heures effectuées sur le temps de travail.

Répartition de l'ensemble des journées de formation par direction

La durée totale de formations pour cette année est de 2479 jours pour 2542 l'an dernier. Bien qu'elles cumulent le nombre de jours de formations le plus important, la Direction des routes et la DPDS en ont suivi moins qu'en 2024. La DRH, la DATECT, la DSAJ et d'autres comptabilisent une durée de participation en hausse.

Nombre de jours



Formations liées aux spécialités des directions

Les journées de formation dans la spécialité de chaque direction ont été les suivantes :

Directions	Nb de jours
spécialité Archives	2
spécialité BDI	20
spécialité DAFB	4
spécialité DGARTPE - Collèges	34,34
spécialité DGARTPE - DATECT	13,33
spécialité DGARTPE	4
spécialité DGARTPE - Routes	301
spécialité DIR COM	19
spécialité DPDS	180,97
spécialité DRH	22,66
spécialité DGS	2
spécialité DSI	4
Total de jours	607,30

Les ressources numériques

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) assure un rôle central dans le fonctionnement du Département en garantissant la disponibilité, la performance et l'évolution des outils numériques utilisés par les directions, les services et les agents.

Elle intervient au quotidien pour accompagner les usages numériques, maintenir les infrastructures, sécuriser les données et piloter les évolutions nécessaires à l'adaptation des services publics aux nouveaux besoins.

En 2025, la DSI a poursuivi ses actions dans un contexte marqué par une transformation continue des pratiques, avec une attention particulière portée à la simplification des démarches, à l'accessibilité des services et à l'accompagnement des directions métiers.

Organisation

La DSI est structurée autour de plusieurs pôles complémentaires permettant de couvrir l'ensemble des besoins numériques du Département :

- le support aux utilisateurs, garantissant une assistance de proximité et la continuité de service ;
- la gestion des infrastructures et des équipements, assurant la fiabilité des outils ;
- le suivi et l'évolution des applications métiers, en lien étroit avec les directions ;
- la conduite des projets numériques, de leur conception à leur déploiement ;
- la sécurité des systèmes d'information, enjeu transversal essentiel.

Cette organisation favorise une approche coordonnée et permet d'apporter des réponses adaptées aux besoins opérationnels comme aux projets structurants.



En 2025, la Direction des Systèmes d'Information a continué d'œuvrer pour la modernisation du Département, contribuant à rendre l'action publique plus accessible, plus efficace et mieux adaptée aux besoins des usagers et des agents.

Temps forts de l'année 2025

Éducation et transports scolaires

L'année 2025 a été marquée par la mise en place d'un nouveau logiciel dédié à la gestion des transports scolaires pour les élèves et étudiants en situation de handicap ou relevant de classes adaptées.

Ce nouvel outil permet d'améliorer significativement l'organisation des transports en s'appuyant sur des fonctionnalités de cartographie. Il facilite l'ajustement des circuits en fonction des besoins individuels, contribuant ainsi à une meilleure qualité de service.

La DSI a accompagné les services dans le déploiement de cette solution, en veillant à son appropriation et à son intégration dans les pratiques existantes.

Par ailleurs, un téléservice a été mis à disposition des lauréats du baccalauréat ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien », afin de simplifier leurs démarches administratives dans l'obtention d'une aide financière du Département.

Direction des routes

Dans le domaine de l'exploitation routière, la DSI a contribué à la modernisation de la gestion des équipements des agents, en particulier des vêtements professionnels.

Le déploiement d'outils de suivi et de numérisation dans les unités territoriales, les centres d'exploitation et les points d'appui permet désormais de mieux tracer les flux liés à l'acheminement, au lavage et à la réparation des vêtements confiés à un prestataire externe.

Ces évolutions participent à une meilleure organisation logistique et à une simplification des démarches.

Action sociale

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, la DSI a accompagné la mise en place d'échanges de données avec les services de France Travail.

Ces échanges s'inscrivent dans une logique de coordination renforcée entre les acteurs, tout en respectant des exigences élevées en matière de sécurité et de protection des données.

En parallèle, le Département a poursuivi ses efforts en matière d'accessibilité numérique, notamment sur le portail mesdemarches36.fr.

Plusieurs actions ont été menées : audits d'accessibilité, amélioration progressive des services, sensibilisation des agents et définition d'une stratégie pluriannuelle d'amélioration continue.

Gestion interne et modernisation des services

La DSI a poursuivi en 2025 ses actions de modernisation des outils numériques internes afin de simplifier les processus et d'améliorer l'efficacité des services.

La dématérialisation de certaines démarches, notamment dans le domaine de la gestion des subventions, permet de fluidifier les échanges avec les usagers ou partenaires et de réduire les délais de traitement.

Par ailleurs, la DSI a engagé des expérimentations et des développements autour de l'intelligence artificielle afin d'explorer les apports de ces technologies dans les activités des services, notamment en appui aux ressources humaines, au domaine social et aux services administratifs.



Informier et valoriser les actions départementales

Un soutien aux dispositifs sportifs et culturels

La Direction de la Communication joue un rôle clé dans l'animation des matchs partenaires de la Berrichonne de Châteauroux, en organisant des jeux pour faire gagner des places au grand public et en distribuant des billets et des goodies aux collégiens sur place.

Elle met également en lumière les initiatives de la direction des sports, renforçant ainsi l'engagement communautaire. Par ailleurs, un plan de communication stratégique est déployé pour accroître la visibilité du dispositif Ma Carte 36 à travers divers médias (presse, radio, affichage).

Enfin, le service valorise activement les événements culturels du territoire, contribuant à dynamiser la vie locale.





Une nouvelle identité pour la collectivité

La nouvelle identité visuelle du Département a été dévoilée lors de la cérémonie des vœux. Ce changement n'est pas qu'une simple mise à jour graphique :

Un design moderne et évocateur

Ce nouveau logo se distingue par un graphisme épuré et contemporain. Le cadre a disparu, laissant place à la liberté du mouvement. L'émouchet s'élève désormais, symbolisant l'ouverture et le dynamisme.

Un ancrage territorial renforcé

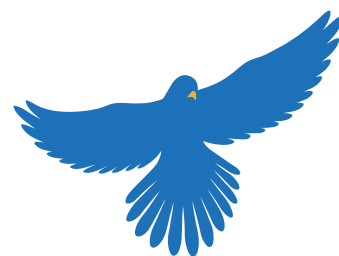
L'ajout du mot "Berry" est un élément essentiel de la collectivité. Il réaffirme son lien profond avec ce territoire riche d'histoire, de traditions et de savoir-faire.

L'émouchet : un emblème vivant

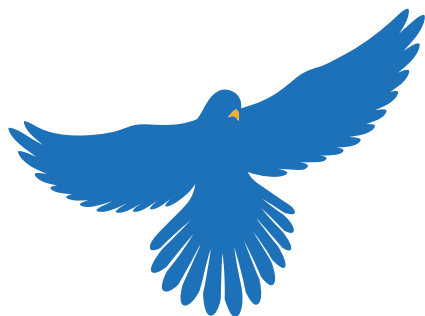
L'émouchet, ce rapace gracieux et puissant, demeure un symbole intemporel. Il incarne des valeurs essentielles : la capacité d'analyser avant d'agir, la clarté dans la communication et la défense de notre territoire.

Couleurs : tradition et modernité

La nouvelle identité visuelle repose sur une palette de deux couleurs principales. Le bleu, couleur institutionnelle, symbolise la confiance et évoque les paysages indriens. La couleur orange quant à elle apporte modernité et énergie, tout en rappelant l'héritage historique du Berry.



LE DÉPARTEMENT
INDRE
EN BERRY



LE DÉPARTEMENT
INDRE
EN BERRY

INDRE

EN BERRY

36sorties.fr, le relais culturel et site essentiel des associations indriennes.

36 sorties est la plateforme officielle du Département de l'Indre, dédiée à la valorisation des activités culturelles et touristiques de notre territoire. Créé en 2025, le site s'offre une nouvelle interface cette année !

De nouvelles fonctionnalités - visibilité accrue, recherche interactive, statuts d'événements, espaces VIP... - font du site un outil incontournable pour les organisateurs.

36 sorties en chiffres

10 000

followers sur le Facebook 36 sorties.

2600

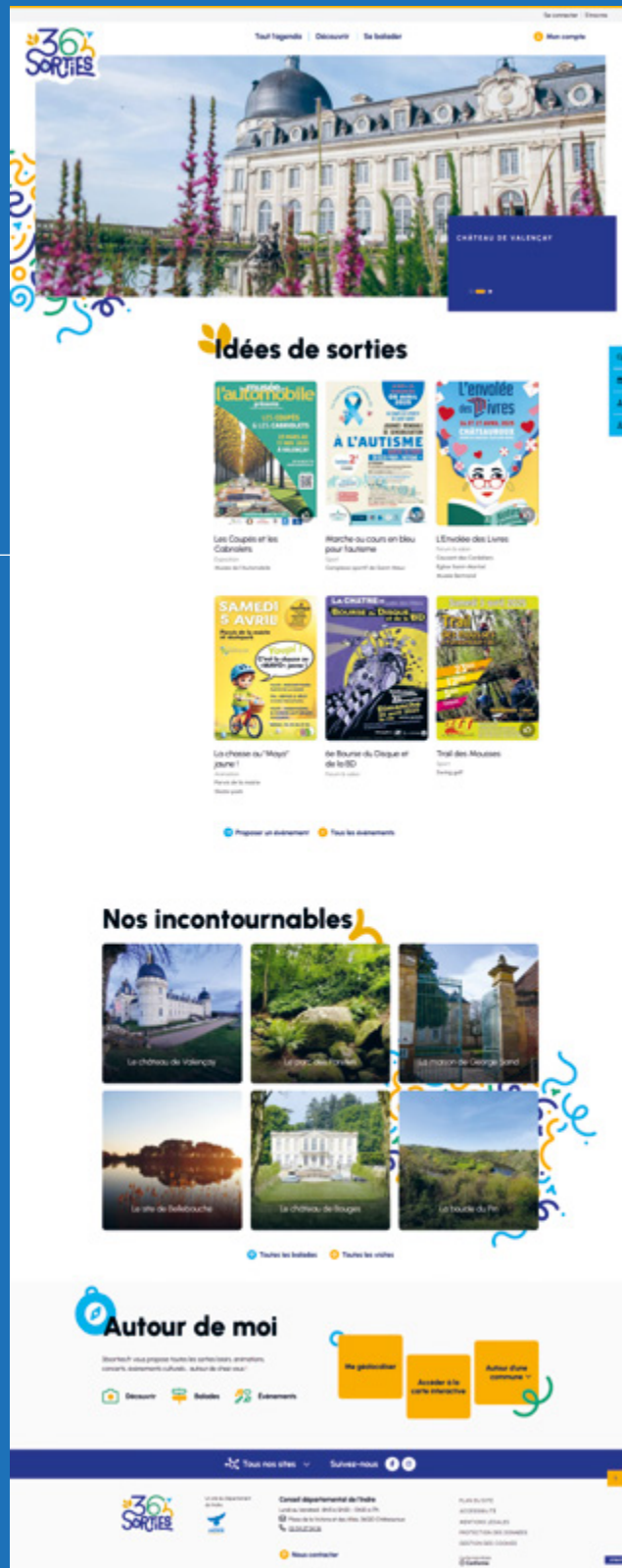
visiteurs par mois en moyenne

+ de 2000

événements publiés par les associations

+ de 60

lieux à découvrir

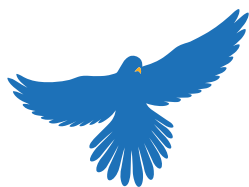


Le MAG36 devient INDRE le mag

La maquette du magazine de la collectivité continue d'évoluer afin de proposer un contenu toujours plus proche des attentes des indriens. Une revue conçue intégralement en interne - création, rédaction - et imprimée dans l'Indre.



Indre&moi, l'info qui nous relie



INDRE & moi

L'info qui nous relie

Depuis le mois de juillet, la nouvelle lettre d'info interne du Département de l'Indre est diffusée auprès de tous les agents. Son ambition : créer du lien, partager nos missions, mettre en lumière les actualités internes, diffuser des infos pratiques. Un support qui s'inscrit dans une démarche plus globale de développer la communication interne de la collectivité, qui se traduit par d'autres actions ponctuelles : kit de bienvenue, jeu concours...



La présence digitale de la collectivité se renforce



Facebook

27 473

abonnés

+ 11,22 % en 2025



Instagram

8559

abonnés

+ 19,79 % en 2025



LinkedIn

5343

abonnés

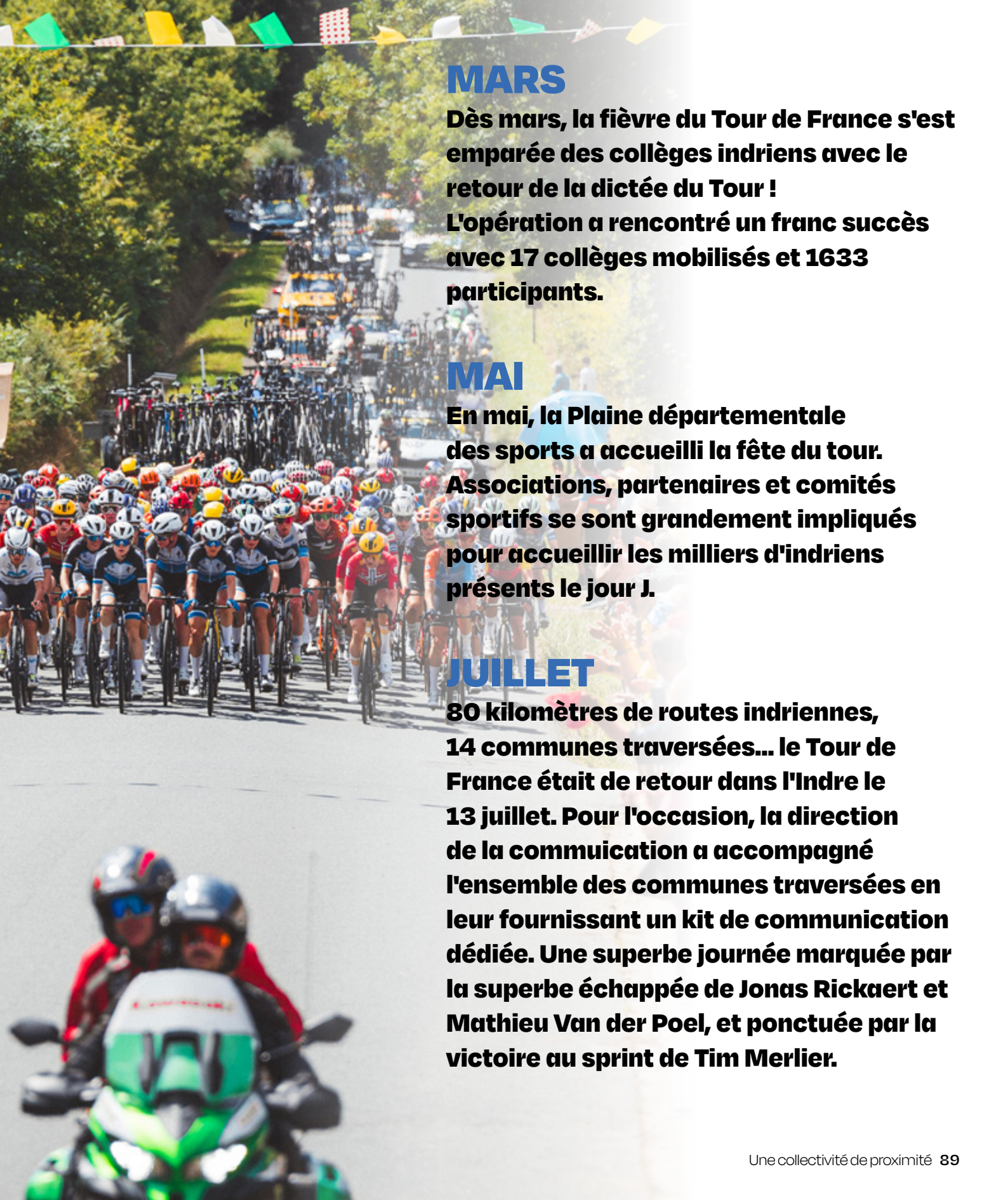
+ 15,87 % en 2025

Le Tour de France fait son grand retour

En 2025, le Tour de France a signé son grand retour sur notre territoire, avec une année ponctuée d'animations dédiées.

Deuxième événement cycliste sur les terres indriennes au mois de juillet avec le passage le 50 juillet dernier du Tour de France féminin dans les communes de Tilly et Bonneuil.





MARS

Dès mars, la fièvre du Tour de France s'est emparée des collègues indriens avec le retour de la dictée du Tour !

L'opération a rencontré un franc succès avec 17 collègues mobilisés et 1633 participants.

MAI

En mai, la Plaine départementale des sports a accueilli la fête du tour.

Associations, partenaires et comités sportifs se sont grandement impliqués pour accueillir les milliers d'indriens présents le jour J.

JUILLET

80 kilomètres de routes indriennes, 14 communes traversées... le Tour de France était de retour dans l'Indre le 13 juillet. Pour l'occasion, la direction de la communication a accompagné l'ensemble des communes traversées en leur fournissant un kit de communication dédiée. Une superbe journée marquée par la superbe échappée de Jonas Rickaert et Mathieu Van der Poel, et ponctuée par la victoire au sprint de Tim Merlier.





Rapport d'activité 2025

Président du Conseil départemental de l'Indre : Marc Fleuret

Rédacteur en chef : Delphine Raymond, Directrice de Cabinet

Rédaction : Les services du Département de l'Indre

Crédits Photos/ illustrations : Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ruralité | Direction de la bibliothèque de l'Indre | Direction de la communication | Direction des archives départementales et du patrimoine historique de l'Indre | La Direction générale adjointe des routes, des territoires, du patrimoine et de l'éducation | Le service départemental d'incendie et de secours | Berry Province | Bibliothèque Départementale de l'Indre

Conception et mise en page : Mathieu Allmandet (DirCom CD36)

Impression : Imprimerie George Sand | **Tirage :** 550 exemplaires

Parution : Juin 2026

Département de l'Indre | Hôtel du Département - Place de la Victoire et des Alliés | CS 20639 | 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX

Tél. : 02 54 27 34 36 | contact@indre.fr

Ce rapport est disponible sur www.indre.fr



TISSOT
LE TOUR DE FRANCE
> CHÂTEAUROUX
51

Continental



CHÂTEAUROUX
Continental
Continental
Continental

INDRE
Continental
Continental
Continental



Continental

T+ TISSOT
SWISS WATCHES SINCE 1853

Continental



LE DÉPARTEMENT
INDRE
EN BERRY